



Cahier Spécial des Charges

N° de référence : COD2299611SH6-10071

Marché public pour achat et livraison de manuels scolaires et guides pédagogiques pour les coordinations du Sud -Ubangi, du Kasai-Oriental et du Haut Katanga en RD Congo.

CONTRAT CADRE

Procédure Ouverte : PO

Code Navision : COD2299611SH6

Table des matières

1.	Généralités	5
1.1	Dérogations aux règles générales d'exécution	5
1.2	Pouvoir adjudicateur.....	5
1.3	Cadre institutionnel d'Enabel	5
1.4	Règles régissant le marché.....	6
1.5	Définitions.....	7
1.6	Confidentialité.....	8
1.7	Obligations déontologiques.....	9
1.8	Droit applicable et tribunaux compétents.....	10
2	Objet et portée du marché	11
2.1	Nature du marché.....	11
2.2	Objet du marché	11
2.3	Lots.....	11
2.4	Postes.....	11
2.5	Durée du marché	12
2.6	Variantes ♣	12
2.7	Option	12
2.8	Quantité.....	12
3	Objet et portée du marché	12
3.1	Mode de passation.....	12
3.2	Publication	12
3.2.1	Publicité officielle.....	12
3.2.2	Publications complémentaires.....	13
3.3	Information	13
3.4	Offre.....	13
3.4.1	Données à mentionner dans l'offre	13
3.4.2	Durée de validité de l'offre	14
3.4.3	Détermination des prix	14
3.4.4	Éléments inclus dans le prix.....	14
3.4.5	Introduction des offres	14
3.4.6	Modification ou retrait d'une offre déjà introduite.....	15
3.4.7	Ouverture des offres.....	16
3.5	Sélection des soumissionnaires	16

3.5.1	Motifs exclusion	16
3.5.2	Critères de sélection	17
3.5.3	Modalités d'examen des offres et régularité des offres	18
3.5.4	Critères d'attribution ♣	18
3.5.4.1	Cotation finale.....	19
3.5.4.2	Attribution du marché	19
3.5.5	Conclusion du contrat	19
4	Dispositions contractuelles particulières.....	20
4.1	Fonctionnaire dirigeant (art. 11).....	20
4.2	Sous-traitants (art. 12 à 15)	21
4.3	Confidentialité (art. 18).....	21
4.4	Protection des données personnelles.....	22
4.5	Droits intellectuels (art. 19 à 23)	23
4.6	Cautionnement (art.25 à 33)	24
4.7	Conformité de l'exécution (art. 34)	25
4.8	Modifications du marché (art. 37 à 38/19).....	25
4.8.1	Remplacement de l'adjudicataire (art. 38/3).....	25
4.8.2	Révision des prix (art. 38/7)	26
4.8.3	Indemnités suite aux suspensions ordonnées par l'adjudicateur durant l'exécution (art. 38/12) 26	
4.8.4	Circonstances imprévisibles.....	26
4.9	Réception technique préalable (art. 41-42).....	26
4.10	Modalités d'exécution (art. 115 es)	27
4.10.1	Commandes partielles (art. 115)	27
4.10.2	Délais et clauses (art. 116)	27
4.10.3	Quantités à fournir (art. 117).....	27
4.10.4	Lieu où les services doivent être exécutés et formalités (art. 149)	28
4.10.5	Emballages (art.119)	28
4.10.6	Vérification de la livraison (art. 120).....	28
4.10.7	Responsabilité du fournisseurs (art. 122)	29
4.11	Tolérance zéro exploitation et abus sexuels.....	29
4.12	Moyens d'action du Pouvoir Adjudicateur (art. 44-51 et 123-126).....	29
4.12.1	Défaut d'exécution (art. 44).....	29
4.12.2	Amendes pour retard (art. 46 et 123).....	30
4.12.3	Mesures d'office (art. 47 et 124)	30
4.13	Fin du marché	30

4.13.1 Réception des produits fournis (art. 64-65 et 128).....	30
4.13.2 Transfert de propriété (art. 132).....	31
4.13.3 Délai de garantie (art. 134)	31
4.13.4 Réception définitive (art. 135)	31
4.13.5 Frais de reception	31
4.13.6 Facturation et paiement des services (art. 66 à 72 -127)	31
4.14 Litiges (art. 73)	33
5 Termes de référence	34
5.1 Conditions générales.....	34
5.2 Spécifications Techniques « ST »	34
6 Formulaires	70
6.1 Fiche d'identification	70
6.1.1 Personne physique.....	70
6.1.2 Entité de droit privé/public ayant une forme juridique.....	71
6.1.3 Entité de droit public	72
6.1.4 Sous-traitants.....	72
6.2 Formulaire d'offre – Prix-LOT1-Coordination provinciale du Sud -Ubangi	73
6.3 Formulaire d'offre – Prix-Lot2-Coordination Provinciale du Kasai-Oriental	74
6.4 Formulaire d'offre - Prix -Lot3-Coordination Provinciale du Haut-Katanga	75
6.5 Bordereau de Prix -Lot 1-Coordination Provinciale du Sud-Ubangi.....	76
6.6 Bordereau de Prix -Lot 2-Coordination Provinciale du Kasai-Oriental.....	78
6.7 Bordereau de prix -Lot3-Coordination Provinciale du Haut-Katanga	86
6.8 Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion	96
6.9 Déclaration intégrité soumissionnaires	99
6.10 Documents à remettre – liste exhaustive	100

1. Généralités

1.1 Dérogations aux règles générales d'exécution

La section 4. « Conditions contractuelles et administratives particulières » du présent cahier spécial des charges (CSC) contient les clauses administratives et contractuelles particulières applicables au présent marché public par dérogation à l'AR du 14.01.2013 ou qui complètent ou précisent celui-ci.

Dans le présent CSC, il est dérogé à l'article 26 des Règles Générales d'Exécution - RGE (AR du 14.01.2013).

1.2 Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur du présent marché public est Enabel, Agence belge de développement, société anonyme de droit public à finalité sociale, ayant son siège social à 147, rue Haute, 1000 Bruxelles (numéro d'entreprise 0264.814.354, RPM Bruxelles). Enabel se voit confier l'exclusivité de l'exécution, tant en Belgique qu'à l'étranger, des tâches de service public en matière de coopération bilatérale directe avec des pays partenaires. En outre, elle peut exécuter d'autres missions de coopération à la demande d'organismes d'intérêt public et développer des actions propres qui contribuent à ses objectifs.

Pour ce marché, Enabel est valablement représentée par **Léa Lecomte**, Contract Support Manager d'Enabel RDC.

1.3 Cadre institutionnel d'Enabel

Le cadre de référence général dans lequel travaille Enabel est :

- la loi belge du 19 mars 2013 relative à la Coopération au Développement¹ ;
- la Loi belge du 21 décembre 1998 portant création de la « Coopération Technique Belge » sous la forme d'une société de droit public² ;
- la loi du 23 novembre 2017 portant modification du nom de la Coopération technique belge et définition des missions et du fonctionnement d'Enabel, Agence belge de Développement, publiée au Moniteur belge du 11 décembre 2017.

Les développements suivants constituent eux aussi un fil rouge dans le travail d'Enabel : citons, à titre de principaux exemples :

- sur le plan de la coopération internationale : les Objectifs de Développement Durables des Nations unies, la Déclaration de Paris sur l'harmonisation et l'alignement de l'aide ;
- sur le plan de la lutte contre la corruption : la loi du 8 mai 2007 portant assentiment à la Convention des Nations unies contre la corruption, faite à New York le 31 octobre 2003, ainsi que la loi du 10 février 1999 relative à la répression de la corruption transposant la Convention relative à la lutte contre

¹ M.B. du 30 décembre 1998, du 17 novembre 2001, du 6 juillet 2012, du 15 janvier 2013 et du 26 mars 2013.

² M.B. du 1er juillet 1999.

³ M.B. du 18 novembre 2008.

la corruption de fonctionnaires étrangers dans des transactions commerciales internationales ;

- sur le plan du respect des droits humains : la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations unies (1948) ainsi que les 8 conventions de base de l'Organisation Internationale du Travail⁴ consacrant en particulier le droit à la liberté syndicale (C. n° 87), le droit d'organisation et de négociation collective de négociation (C. n° 98), l'interdiction du travail forcé (C. n° 29 et 105), l'interdiction de toute discrimination en matière de travail et de rémunération (C. n° 100 et 111), l'âge minimum fixé pour le travail des enfants (C. n° 138), l'interdiction des pires formes de ce travail (C. n° 182) ;
- sur le plan du respect de l'environnement : La Convention-cadre sur les changements climatiques de Paris, le douze décembre deux mille quinze ;
- le premier contrat de gestion entre Enabel et l'Etat fédéral belge (approuvé par AR du 17.12.2017, MB 22.12.2017) qui arrête les règles et les conditions spéciales relatives à l'exercice des tâches de service public par Enabel pour le compte de l'Etat belge.
- le Code éthique de Enabel de janvier 2019, ainsi que la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 ;

1.4 Règles régissant le marché

- Sont e.a. d'application au présent marché public :
- La Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics⁵ ;
- La Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services⁶
- L'A.R. du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques⁷ ;
- L'A.R. du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics⁸ ;
- Les Circulaires du Premier Ministre en matière de marchés publics.
- Toute la réglementation belge sur les marchés publics peut être consultée sur www.publicprocurement.be.
- La Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 ;
- La Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 ;
- la législation locale applicable relative à l'harcèlement sexuel au travail' ou similaire

⁴ <http://www.ilo.org/ilolex/french/convdisp1.htm>.

⁵ M.B. 14 juillet 2016.

⁶ M.B. du 21 juin 2013.

⁷ M.B. 9 mai 2017.

⁸ M.B. 27 juin 2017.

- Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement Général relatif à la Protection des données, ci-après RGPD) ;
- Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Toute la réglementation belge sur les marchés publics peut être consultée sur www.publicprocurement.be, le code éthique et les politiques de Enabel mentionnées ci-dessus sur le site web de Enabel, ou <https://www.enabel.be/fr/content/lethique-enabel>.

1.5 Définitions

Dans le cadre de ce marché, il faut comprendre par :

Le soumissionnaire : un opérateur économique qui présente une offre ;

L'adjudicataire / le prestataire de services : le soumissionnaire à qui le marché est attribué ;

Le pouvoir adjudicateur ou l'adjudicateur : Enabel, représentée par **Léa Lecomte**, Contract Support Manager d'Enabel RDC ;

L'offre : l'engagement du soumissionnaire d'exécuter le marché aux conditions qu'il présente ;

Jours : A défaut d'indication dans le cahier spécial des charges et réglementation applicable, tous les jours s'entendent comme des jours calendrier ;

Documents du marché : Cahier spécial des charges, y inclus les annexes et les documents auxquels ils se réfèrent ;

Spécification technique : une spécification qui figure dans un document définissant les caractéristiques requises d'un produit ou d'un service, tels que les niveaux de qualité, les niveaux de la performance environnementale et climatique, la conception pour tous les besoins, y compris l'accessibilité pour les personnes handicapées, et l'évaluation de la conformité, la propriété d'emploi, l'utilisation du produit, la sécurité ou les dimensions, y compris les prescriptions applicables au produit en ce qui concerne le nom sous lequel il est vendu, la terminologie, les symboles, les essais et méthodes d'essais, l'emballage, le marquage et l'étiquetage, les instructions d'utilisation, les processus et méthodes de production à tout stade du cycle de vie de la fourniture ou du service, ainsi que les procédures d'évaluation de la conformité;

Variante : un mode alternatif de conception ou d'exécution qui est introduit soit à la demande du pouvoir adjudicateur, soit à l'initiative du soumissionnaire ;

Option : un élément accessoire et non strictement nécessaire à l'exécution du marché, qui est introduit soit à la demande du pouvoir adjudicateur, soit à l'initiative du soumissionnaire ;

Inventaire : le document du marché qui fractionne les prestations en postes différents et précise pour chacun d'eux la quantité ou le mode de détermination du prix ;

Les règles générales d'exécution RGE: les règles se trouvant dans l'AR du 14.01.2013, établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;

Le cahier spécial des charges (CSC) : le présent document ainsi que toutes ses annexes et documents auxquels il fait référence ;

BDA : le Bulletin des Adjudications

JOUE : le Journal Officiel de l'Union européenne

OCDE : l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques ;

E-tendering: La plateforme E-tendering permet aux soumissionnaires de soumettre et ouvrir les offres électroniques/demande de participation;

La pratique de corruption : toute proposition de donner ou consentir à offrir à quiconque un paiement illicite, un présent, une gratification ou une commission à titre d'incitation ou de récompense pour qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir des actes ayant trait à l'attribution du marché ou à l'exécution du marché conclu avec le pouvoir adjudicateur ;

Le litige : l'action en justice.

Sous-traitant au sens de la réglementation relative aux marchés publics : l'opérateur économique proposé par un soumissionnaire ou un adjudicataire pour exécuter une partie du marché.

Responsable de traitement au sens du RGPD : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement

Sous-traitant au sens du RGPD : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement

Destinataire au sens du RGPD : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou tout autre organisme qui reçoit communication de données à caractère personnel, qu'il s'agisse ou non d'un tiers.

Donnée personnelle : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. Une personne physique identifiable est une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant tel que le nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne ou à un ou plusieurs facteurs spécifiques de l'identité physique, physiologique, génétique, mentale, économique, culturelle ou sociale de cette personne physique.

1.6 Confidentialité

1.6.1 Traitement des données à caractère personnel

L'adjudicateur s'engage à traiter les données à caractères personnel qui lui seront communiquées dans le cadre de ce la présente procédure de marché public avec le plus grand soin, conformément à la législation sur la protection des données personnelles (le Règlement général sur la protection des données, RGPD). Dans les cas où la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de

données à caractère personnel contient des exigences plus strictes, l'adjudicateur agira conformément à cette législation.

1.6.2 Confidentialité

Le soumissionnaire ou l'adjudicataire et Enabel sont tenus au secret à l'égard des tiers concernant toutes les informations confidentielles obtenues dans le cadre du présent marché et ne transmettront celles-ci à des tiers qu'après accord écrit et préalable de l'autre partie. Ils ne diffuseront ces informations confidentielles que parmi les préposés concernés par la mission. Ils garantissent que ces préposés seront dûment informés de leurs obligations de confidentialité et qu'ils les respecteront.

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ D'ENABEL : Enabel est sensible à la protection de votre vie privée. Nous nous engageons à protéger et à traiter vos données à caractère personnel avec soin, transparence et dans le strict respect de la législation en matière de protection de la vie privée.

Voir aussi : <https://www.enabel.be/fr/content/declaration-de-confidentialite-denabel>.

1.7 Obligations déontologiques

1.7.1. Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques peut aboutir à l'exclusion du candidat, du soumissionnaire ou de l'adjudicataire d'autres marchés publics pour Enabel.

1.7.2. Pendant la durée du marché, l'adjudicataire et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays bénéficiaire. Le soumissionnaire ou l'adjudicataire est tenu de respecter les normes fondamentales en matière de travail, convenues au plan international par l'Organisation Internationale du Travail (OIT), notamment les conventions sur la liberté syndicale et la négociation collective, sur l'élimination du travail forcé et obligatoire, sur l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession et sur l'abolition du travail des enfants.

1.7.3. Conformément à la Politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de Enabel, l'adjudicataire et son personnel ont le devoir de faire montre d'un comportement irréprochable à l'égard des bénéficiaires des projets et de la population locale en général. Il leur convient de s'abstenir de tout acte qui pourrait être considéré comme une forme d'exploitation ou d'abus sexuels et de s'approprier des principes de base et des directives repris dans cette politique.

1.7.4. Toute tentative d'un candidat ou d'un soumissionnaire visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec des concurrents ou à influencer le comité d'évaluation ou le pouvoir adjudicateur au cours de la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres et des candidatures entraîne le rejet de sa candidature ou de son offre.

1.7.5. De plus, afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit à l'adjudicataire d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

1.7.6. L'adjudicataire du marché s'engage à fournir au pouvoir adjudicateur, à sa demande, toutes les pièces justificatives relatives aux conditions d'exécution du contrat. Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à tout contrôle, sur pièces et sur place, qu'il estimerait nécessaire pour réunir des éléments de preuve sur une présomption de frais commerciaux inhabituels. L'adjudicataire ayant payé des dépenses commerciales inhabituelles est susceptible, selon la gravité des faits observés, de voir son contrat résilié ou d'être exclu de manière permanente.

1.7.7. Conformément à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption, les plaintes liées à des questions d'intégrité (fraude, corruption, exploitation ou abus sexuel ...) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse <https://www.enabelintegrity.be>.

1.8 Droit applicable et tribunaux compétents

Le marché doit être exécuté et interprété conformément au droit belge.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et l'adjudicataire, les parties se concerteront pour trouver une solution.

À défaut d'accord, les tribunaux de Bruxelles sont seuls compétents pour trouver une solution.

2 Objet et portée du marché

2.1 Nature du marché

Le présent marché est un contrat-cadre de fournitures (achat).

2.2 Objet du marché

Le présent marché a pour but de conclure un contrat-cadre pour 4 ans avec l'unique fournisseur par lot. Les modalités et fonctionnement de ce contrat-cadre sont décrits dans le présent CSC.

Ce marché des fournitures consiste en **l'achat et livraison de manuels scolaires et guides pédagogiques** déjà imprimés pour les coordinations du Sud-Ubangi, du Kasai-Oriental et du Haut-Katanga dans le cadre du projet Education de Base en RD Congo conformément aux conditions du présent CSC.

2.3 Lots⁹

Le marché est divisé en 3 lots formant chacun un tout indivisible. Le soumissionnaire peut introduire une offre pour un, plusieurs ou tous les 3 lots. Une offre pour une partie d'un lot est irrecevable.

La description de chaque lot est reprise dans la partie 5 du présent CSC.

Les lots sont les suivants :

- Lot 1 : Coordination du Sud-Ubangi ;
- Lot 2 : Coordination du Kasai-Oriental ;
- Lot 3 : Coordination du Haut-Katanga.

Dans ses offres pour plusieurs lots, le soumissionnaire peut présenter des rabais ou propositions d'amélioration de son offre pour le cas où ces mêmes lots lui seraient attribués.

Le soumissionnaire indique dans ses offres pour plusieurs lots son ordre de préférence pour l'attribution de ces lots. En l'absence d'une telle indication, le pouvoir adjudicateur attribuera les lots selon la combinaison la plus avantageuse.

Le pouvoir adjudicateur limite le nombre de lots qui peuvent être attribués à un seul soumissionnaire à un lot, deux lots ou tous les trois lots par soumissionnaire.

2.4 Postes

Chaque lot de ce marché est composé des postes repris dans le bordereau de prix (Voir section 6.5,6.6 et 6.7)

Ces postes seront groupés et forment un seul lot. Il n'est pas possible de soumissionner

⁹ Pour les marchés d'un montant égal ou supérieur à 135.000 € htva, le P.A. a l'obligation d'envisager l'allotissement du marché, sauf motivation dans le dossier du marché.

pour un ou plusieurs postes et le soumissionnaire est tenu **de remettre le prix pour tous les postes d'un même lot.**

2.5 Durée du marché¹⁰

Le marché débute, pour chacun des lots, à la notification de l'attribution et a une durée de de 4 ans.

2.6 Variantes ♣

Les variantes ne sont pas admises pour aucun des lots de ce marché.

2.7 Option

Les options sont interdites pour chaque lot de ce marché.

2.8 Quantité

La détermination des quantités se fera au moyen de bons de commande. La commande de chaque projet sera adressée à l'Adjudicataire du marché à travers un bon de commande signé par le fonctionnaire dirigeant.

Les quantités commandées dans le cadre de ce contrat-cadre seront comprises entre 30000€ (quantités minimales) et 2 000.000 euros (quantités maximales). L'adjudicateur ne s'engage cependant aucunement à ces valeurs, qui sont fournies uniquement à titre informatif. Le contrat-cadre pourra aussi prendre fin dès que ces quantités maximales seront atteintes mêmes si la durée totale de 4 ans n'est pas achevée.

Cependant, Enabel s'engage à passer une première commande pour chaque lot au fournisseur qui sera retenu dans ce contrat-cadre en fonction des quantités reprises les spécifications techniques. (Voir partie 5-Terms de référence de ce Cahier spécial des charges.)

Ensuite, dans la limite du montant autorisé dans le présent marché, Enabel se réserve le droit de passer des commandes supplémentaires à l'adjudicataire pendant la durée de 4ans.

Toutefois, l'adjudicataire, ne pourra prétendre à aucune indemnité dans le cas où les commandes supplémentaires ne s'avéraient pas nécessaires.

3 Objet et portée du marché

3.1 Mode de passation

Le présent marché est attribué, en application de 36 de la loi du 17 juin 2016, via une procédure ouverte.

3.2 Publication

3.2.1 Publicité officielle

Le présent marché fait l'objet d'une publication officielle au Bulletin des Adjudication et au Journal Officiel de l'Union Européenne.

¹⁰ Ne pas confondre durée du marché et délai d'exécution.

3.2.2 Publications complémentaires

Le présent CSC est publié sur le site Web de Enabel (www.enabel.be)

L'avis de ce marché a été publié sur le site web de l'OCDE¹¹

3.3 Information

L'attribution de ce marché est coordonnée par la cellule des Marchés Publics d'Enabel RDC via l'adresse e-mail : procurement.cod@enabel.be. Aussi longtemps que court la procédure, tous les contacts entre le pouvoir adjudicateur et les soumissionnaires (éventuels) concernant le présent marché se font exclusivement via ce service et il est interdit aux soumissionnaires (éventuels) d'entrer en contact avec le pouvoir adjudicateur d'une autre manière au sujet du présent marché, sauf disposition contraire dans le présent CSC.

Jusqu' à 6 jours inclus inclus, les candidats-soumissionnaires peuvent poser des questions concernant le CSC et le marché. Les questions seront posées par écrit via cette adresse e-mail de procurement.cod@enabel.be et il y sera répondu au fur et à mesure de leur réception. L'aperçu complet des questions posées sera disponible dans les 6 jours avant la date limite de réception des offres à l'adresse ci-dessus, au BDA et sur le site Enabel

Jusqu'à la notification de la décision d'attribution, il ne sera donné aucune information sur l'évolution de la procédure.

Les documents de marchés seront accessibles gratuitement à l'adresse internet suivante :

- www.enabel.be (suivre : « travaillez avec nous »)

Le soumissionnaire est censé introduire son offre en ayant pris connaissance et en tenant compte des rectifications éventuelles concernant le CSC qui sont publiées sur le site web d'Enabel ou qui lui sont envoyées par courrier électronique. À cet effet, s'il a téléchargé le CSC sous forme électronique, il lui est vivement conseillé de transmettre ses coordonnées au gestionnaire de marchés publics mentionné ci-dessus et de se renseigner sur les éventuelles modifications ou informations complémentaires.

Le soumissionnaire est tenu de dénoncer immédiatement toute lacune, erreur ou omission dans les documents du marché qui rende impossible l'établissement de son prix ou la comparaison des offres, au plus tard dans un délai de 10 jours avant la date limite de réception des offres.

3.4 Offre

3.4.1 Données à mentionner dans l'offre

L'attention des soumissionnaires est attirée sur les principes généraux édictés au titre 1 de la loi du 17 juin 2016 et qui sont applicables à la présente procédure de passation.

Le soumissionnaire est tenu d'utiliser le formulaire d'offre joint en annexe. A défaut d'utiliser ce formulaire, il supporte l'entière responsabilité de la parfaite concordance entre les documents qu'il a utilisés et le formulaire.

L'offre et les annexes jointes au formulaire d'offre sont rédigées en français.

Par le dépôt de son offre, le soumissionnaire renonce automatiquement à ses conditions générales ou particulières de vente, même si celles-ci sont mentionnées dans l'une ou l'autre annexe à son offre.

Le soumissionnaire indique clairement dans son offre quelle information est confidentielle

¹¹ Si le montant de l'estimation du marché est supérieur à 150.000 €.

et/ou se rapporte à des secrets techniques ou commerciaux et ne peut donc pas être divulguée par le pouvoir adjudicateur.

3.4.2 Durée de validité de l'offre

Les soumissionnaires restent liés par leur offre pendant un délai de 120 jours calendrier, à compter de la date limite de réception.

3.4.3 Détermination des prix

Tous les prix mentionnés dans le formulaire d'offre doivent être obligatoirement libellés en EURO.

Le présent marché est un marché à bordereau de prix, ce qui signifie que seul le prix unitaire est forfaitaire. Le prix à payer sera obtenu en appliquant les prix unitaires mentionné dans l'inventaire aux quantités réellement exécutées.

En application de l'article 37 de l'arrêté royal du 18 avril 2017, le pouvoir adjudicateur peut effectuer toutes les vérifications sur pièces comptables et tous contrôles sur place de l'exactitude des indications fournis dans le cadre de la vérification des prix.

3.4.4 Eléments inclus dans le prix

Le fournisseur est censé avoir inclus dans ses prix tant unitaires que globaux tous les frais et impositions généralement quelconques inhérents à l'exécution du marché, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.

Sont notamment inclus dans les prix :

1° les emballages, sauf si ceux-ci restent la propriété du soumissionnaire, les frais de chargement, de transbordement et de déchargement intermédiaire, de transport, d'assurance et de dédouanement ;

2° le déchargement, le déballage et la mise en place au lieu de livraison, à condition que les documents du marché mentionnent le lieu exact de livraison et les moyens d'accès ;

3° la documentation relative à la fourniture et éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur ;

4° le montage et la mise en service ;

5° la formation nécessaire à l'usage ;

6° le cas échéant, les mesures imposées par la législation en matière de sécurité et de santé des services ; travailleurs lors de l'exécution de leur travail ;

7° les droits de douane et d'accise ;

8° Les frais de réception.

Tous les prix sont DDP (**Delivery Duty Paid**) **Incoterm 2020** :

- DDP pour la livraison du lot 1 dans la coordination du Sud Ubangi ;
- DDP pour la livraison du lot 2 dans la coordination du Kasai-Oriental ;
- DDP pour la livraison du lot 3 dans la coordination du Haut-Katanga ;

3.4.5 Introduction des offres

Sans préjudice des variantes éventuelles, le soumissionnaire ne peut remettre qu'une seule offre par lot.

Le soumissionnaire introduit son offre de la manière suivante :

- Un exemplaire original de l'offre complète sera introduit sur papier. En plus, le soumissionnaire joindra à l'offre les copies demandées dans les directives pour l'établissement de l'offre. Le cas échéant, ces copies peuvent être introduites sous forme d'un ou plusieurs fichiers au format .PDF sur Clé Usb.

Elle est introduite sous pli définitivement scellé, portant la mention : Offre / **COD2299611SH6-10071 – Marché de Fournitures relatif à l'achat et livraison de manuels Scolaires et Guides Pédagogiques pour les coordinations du Sud - Ubangi, du Kasai-Oriental et du Haut Katanga en RD Congo.** Ouverture des offres le **30 Septembre 2024 à 10h00 -, heures de Kinshasa.** A l'attention de Léa LECOMTE.

Elle peut être introduite :

- a) par la poste (envoi normal ou recommandé)

Dans ce cas, le pli scellé est glissé dans une seconde enveloppe fermée adressée à :

Enabel – Agence Belge de Développement

Ambassade de Belgique

Bld du 30 juin, 133

Gombe – Kinshasa

République Démocratique du Congo

- b) par remise contre accusé de réception.

Le service est accessible, tous les jours ouvrables, pendant les heures de bureau : de 9h. à 12h. et de 13 h. à 17 h. (voir adresse mentionnée au point Ouverture des offres).

Toute demande de participation ou offre doit parvenir avant la date et l'heure ultime de dépôt. Les demandes de participation ou les offres parvenues tardivement ne sont pas acceptées. (Article 83 de l'AR Passation).

3.4.6 Modification ou retrait d'une offre déjà introduite

Lorsqu'un soumissionnaire souhaite modifier ou retirer une offre déjà envoyée ou introduite, ceci doit se dérouler conformément aux dispositions des articles 43 et 85 de l'arrêté royal du 18 avril 2017.

Afin de modifier ou de retirer une offre déjà envoyée ou introduite, une déclaration écrite est exigée, correctement signée par le soumissionnaire ou par son mandataire. L'objet et la portée des modifications doivent être mentionnés de façon précise. Le retrait doit être inconditionnel.

Le retrait peut également être communiqué par téléfax, ou via un moyen électronique, pour autant qu'il soit confirmé par lettre recommandée déposée à la poste ou contre accusé de réception au plus tard le jour avant la date limite de réception des offres.

Lorsque l'offre est introduite via e-tendering, la modification ou le retrait de l'offre se fait conformément à l'article 43, §2 de l'A.R. du 18 avril 2017.

Ainsi, les modifications à une offre qui interviennent après la signature du rapport de dépôt, ainsi que son retrait donnent lieu à l'envoi d'un nouveau rapport de dépôt qui doit être signé conformément au paragraphe 1er.

L'objet et la portée des modifications doivent être indiqués avec précision.

Le retrait doit être pur et simple.

Lorsque le rapport de dépôt dressé à la suite des modifications ou du retrait visés à l'alinéa 1er, n'est pas revêtu de la signature visée au paragraphe 1er, la modification ou le retrait est

d'office entaché de nullité. Cette nullité ne porte que sur les modifications ou le retrait et non sur l'offre elle-même.

3.4.7 Ouverture des offres

Les offres doivent être en possession du pouvoir adjudicateur avant **le 30/09/2024, à 10heures, heures de Kinshasa**. L'ouverture des offres est publique.

La séance d'ouverture des offres se fera à l'adresse indiquée ci-dessus pour le dépôt des offres.

3.5 Sélection des soumissionnaires

3.5.1 Motifs exclusion

Les motifs d'exclusion obligatoires et facultatifs sont renseignés en annexe du présent cahier spécial des charges.

Par le dépôt de son offre accompagné du document unique de marché européen (DUME), le soumissionnaire déclare officiellement sur l'honneur :

1° qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion obligatoires ou facultatifs, qui doit ou peut entraîner son exclusion;

2° qu'il répond aux critères de sélection qui ont été établis par le pouvoir adjudicateur dans le présent marché;

Le soumissionnaire peut soit compléter le DUME joint en annexe, soit générer sa réponse sur le site : <https://ec.europa.eu/tools/espd/filter>

Le pouvoir adjudicateur demandera au soumissionnaire, si nécessaire, à tout moment de la procédure, de fournir tout ou partie des documents justificatifs, si cela est nécessaire pour assurer le bon déroulement de la procédure. Le soumissionnaire n'est pas tenu de présenter des documents justificatifs ou d'autres pièces justificatives lorsque et dans la mesure où le pouvoir adjudicateur a la possibilité d'obtenir directement les certificats ou les informations pertinentes en accédant à une base de données nationale gratuite dans un État membre.

A l'exception des motifs d'exclusion relatifs aux dettes fiscales et sociales, le soumissionnaire qui se trouve dans l'une des situations d'exclusion obligatoires ou facultatives peut prouver d'initiative qu'il a versé ou entrepris de verser une indemnité en réparation de tout préjudice causé par l'infraction pénale ou la faute, clarifié totalement les faits et circonstances en collaborant activement avec les autorités chargées de l'enquête et pris des mesures concrètes de nature technique et organisationnelle et en matière de personnel propres à prévenir une nouvelle infraction pénale ou une nouvelle faute.

Conflits d'intérêts-Tourniquet (Art. 51 A.R. 18/04/2017).

Sans préjudice des articles 6 et 69, alinéa 1er, 5°, de la loi, est considéré comme un conflit d'intérêts, toute situation dans laquelle une personne physique qui a travaillé pour un pouvoir adjudicateur comme collaborateur interne, dans un lien hiérarchique ou non, comme fonctionnaire concerné, officier public ou toute autre personne liée à un pouvoir adjudicateur de quelque manière que ce soit, intervient ultérieurement dans le cadre d'un marché public passé par ce pouvoir adjudicateur et qu'un lien existe entre les précédentes activités que la personne susmentionnée a prestées pour le pouvoir adjudicateur et ses activités dans le cadre du marché.

L'application de la disposition visée supra est toutefois limitée à une période de deux ans qui suit la démission de ladite personne ou toute autre façon de mettre fin aux activités précédentes.

Il est vivement conseillé aux soumissionnaires de ne pas attendre la demande de l'adjudicateur et de demander le plus rapidement possible auprès des autorités

compétentes du pays dans lequel ils sont établis, les documents qu'ils n'auraient pas joints à leur offre. En effet, les délais pour l'obtention de certains documents peuvent être longs.

3.5.2 Critères de sélection

Le soumissionnaire est, en outre, tenu de démontrer à l'aide des documents demandés ci-dessous qu'il est suffisamment capable, tant du point de vue économique et financier que du point de vue technique, de mener à bien le présent marché public.

Seules les offres des soumissionnaires qui satisfont aux critères de sélection sont prises en considération pour participer à la comparaison des offres sur la base des critères d'attribution repris ci-dessous, dans la mesure où ces offres sont régulières.

Capacité économique et financière

- Le soumissionnaire doit avoir réalisé au cours des trois derniers exercices un chiffre d'affaires moyen égal ou supérieur à 200.000 EUROS par lot. Il joindra à son offre une déclaration relative à ce chiffre d'affaires moyen réalisé pendant les trois derniers exercices soit 2021-2023. Le soumissionnaire pourra aussi présenter ses états financiers ou comptes annuels approuvés par l'autorité compétente pour justifier sa capacité économique et financière.

Capacité technique

- Le soumissionnaire doit produire une **liste des commandes des matériels didactiques similaires exécutées au cours des cinq dernières années (2019-2023 et éventuellement celles de 2024)** pour démontrer sa capacité technique. Pour chaque Lot, le soumissionnaire remplira ce tableau de renseignement de références similaires suivant :

Référence	Montant	Client/Personne de contact	Téléphone et e-mail	Période de commande

- Cette liste doit comporter des commandes de nature, de complexité comparable (notamment concernant le lieu de livraison) aux commandes pour lesquelles le soumissionnaire remet son offre avec au moins **deux références pertinentes similaires** pour le lot 1, pour le lot 2 et pour le lot 3. Une seule référence pertinente pour un lot quel conque peut être valide pour tous les autres lots. La référence similaire pertinente doit comporter des manuels et Guides déjà imprimés à acheter par Enabel.

Pour vérifier la preuve de la bonne exécution de ces références similaires, Enabel procède de deux façons :

- Soit par le PV de bonne exécution/réception ;
- Soit par la vérification des références des clients du soumissionnaire.

Par conséquent, il est demandé à chaque soumissionnaire de :

- Remettre les PV de réception ou attestation de bonne fin des réceptions avec montant, date et signature de l'autorité contractante pour les commandes exécutées durant les 5 dernières années (2019-2023 et éventuellement 2024) ;
- Remettre le tableau de renseignements de références similaires ci-dessus. Ainsi

- Pouvoir adjudicateur peut vérifier les références y fournies par soumissionnaire. Pour ce faire, la seule confirmation de la référence du soumissionnaire par lettre ou e-mail de son contractant suffit pour valider la référence similaire pour un et/ou tous les trois lots.

3.5.3 Modalités d'examen des offres et régularité des offres

Avant de procéder à l'évaluation et à la comparaison des offres, le pouvoir adjudicateur examine leur régularité.

Les offres doivent être établies de manière telle que le pouvoir adjudicateur puisse faire son choix sans entrer en négociation avec le soumissionnaire. Pour cette raison, et afin de pouvoir juger les offres sur pied d'égalité, il est fondamental que les offres soient entièrement conformes aux dispositions du CSC, tant au plan formel que matériel.

Les documents suivants doivent être remis :

- Le DUME (voir annexe)
- Le bordereau des prix complet par lot (un prix absent sur un ou plusieurs items du même lot sera, de ce fait, considéré comme une irrégularité substantielle et entraînera le rejet de l'offre dudit lot). Le bordereau doit impérativement mentionner le délai de livraison pour chaque lot.

Les offres substantiellement irrégulières sont exclues.

Constitue une irrégularité substantielle celle qui est de nature à donner un avantage discriminatoire au soumissionnaire, à entraîner une distorsion de concurrence, à empêcher l'évaluation de l'offre du soumissionnaire ou la comparaison de celle-ci aux autres offres, ou à rendre inexistant, incomplet ou incertain l'engagement du soumissionnaire à exécuter le marché dans les conditions prévues.

Sont réputées substantielles notamment les irrégularités suivantes:

1° le non-respect du droit environnemental, social ou du travail, pour autant que ce non-respect soit sanctionné pénalement;

2° le non-respect des exigences visées aux articles 38, 42, 43, § 1er, 44, 48, § 2, alinéa 1er, 54, § 2, 55, 83 et 92 de l'AR du 18 avril 2017 et par l'article 14 de la loi, pour autant qu'ils contiennent des obligations à l'égard des soumissionnaires;

3° le non-respect des exigences minimales et des exigences qui sont indiquées comme substantielles dans les documents du marché ;

4° les offres qui ne comportent pas de signature manuscrite originale sur le formulaire d'offre

Le Pouvoir Adjudicateur déclare également nulle l'offre qui est affectée de plusieurs irrégularités non substantielles qui, du fait de leur cumul ou de leur combinaison, sont de nature à avoir les mêmes effets que décrits ci-dessus (conformément à l'article 76 de l'AR du 18 avril 2017).

3.5.4 Critères d'attribution ♣

Le pouvoir adjudicateur choisira l'offre régulière qu'il juge économiquement la plus avantageuse en tenant compte, pour chaque lot, des critères suivants ♣ :

- **Délai 30%**
- **Critère prix 70%**

3.5.4.1 Cotation finale

Les cotations pour les critères d'attribution seront additionnées pour chaque lot. Chaque lot de ce marché sera attribué au soumissionnaire qui obtient la cotation finale la plus élevée, après que le pouvoir adjudicateur aura vérifié, à l'égard de ce soumissionnaire, l'exactitude de la déclaration sur l'honneur et à condition que le contrôle ait démontré que la déclaration sur l'honneur correspond à la réalité.

L'évaluation des critères d'attribution se fera comme suit :

- le critère d'attribution 1 -délais sera évalué sur base de la formule suivante :

$\text{NOTE DE DELAI DE L'OFFRE X} = \frac{\text{Délai de l'offre régulière le plus court} * 30}{\text{Délai de l'offre régulière X}}$
--

- le critère d'attribution 2-Prix sera évalué sur base de la formule suivante :

$\text{PRIX DE L'OFFRE X} = \frac{\text{Prix de l'offre régulière le plus bas} * 70}{\text{Prix de l'offre régulière X}}$

3.5.4.2 Attribution du marché

Les lots du marché seront attribués aux soumissionnaires qui ont remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse pour le lot.

Il faut néanmoins remarquer que, conformément à l'art. 85 de la loi du 17 juin 2016, il n'existe aucune obligation pour le pouvoir adjudicateur d'attribuer le marché.

Le pouvoir adjudicateur peut soit renoncer à passer le marché, soit refaire la procédure, au besoin suivant un autre mode.

Le pouvoir adjudicateur se réserve aussi le droit de n'attribuer que certain(s) lot(s) et de décider que les autres lots feront l'objet d'un ou de plusieurs nouveaux marchés, au besoin suivant une autre procédure de passation en application de l'art. 58 §1, 3ième paragraphe.

3.5.5 Conclusion du contrat

Conformément à l'art. 88 de l'A.R. du 18 avril 2017, le marché a lieu par la notification au soumissionnaire choisi de l'approbation de son offre.

La notification est effectuée par les plateformes électroniques, par courrier électronique ou par fax et, le même jour, par envoi recommandé.

Le contrat intégral consiste dès lors en un marché attribué par Enabel au soumissionnaire choisi conformément au :

- Le présent CSC et ses annexes ;
- L'offre approuvée de l'adjudicataire et toutes ses annexes ;
- La lettre recommandée portant notification de la décision d'attribution ;
- Le cas échéant, les documents éventuels ultérieurs, acceptés et signés par les deux parties.

Dans un objectif de transparence, Enabel s'engage à publier annuellement une liste des attributaires de ses marchés. Par l'introduction de son offre, l'adjudicataire du marché se déclare d'accord avec la publication du titre du contrat, la nature et l'objet du contrat, son nom et localité, ainsi que le montant du contrat.

4 Dispositions contractuelles particulières

Le présent chapitre de ce CSC contient les clauses particulières applicables au présent marché public par dérogation aux 'Règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics' de l'AR du 14 janvier 2013, ci-après 'RGE' ou qui complètent ou précisent celui-ci. Les articles indiqués ci-dessus (entre parenthèses) renvoient aux articles des RGE. En l'absence d'indication, les dispositions pertinentes des RGE sont intégralement d'application.

Dans ce CSC, il est dérogé à l'article 26 des RGE.

4.1 Fonctionnaire dirigeant (art. 11)

Le fonctionnaire dirigeant pour chacun des lots est :

- Lot 1 : Coordination du Sud-Ubangi : Joël Nabine N'saye, Project Manager Education de Base, courriel : nsaye.nabine@enabel.be ;
- Lot 2 : Coordination du Kasai-Oriental : Ibrahim Fatima, Project Manager Education de Base, courriel : ibrahim.fatima@enabel.be;

- Lot3 : Coordination du Haut-Katanga : Amado Balbone, Project Manager Education de Base, courriel : amado.balbone@enabel.be

Une fois le marché conclu, le fonctionnaire dirigeant est l'interlocuteur principal du fournisseur. Toute la correspondance et toutes les questions concernant l'exécution du marché lui seront adressées, sauf mention contraire expresse dans ce CSC.

Le fonctionnaire dirigeant est responsable du suivi de l'exécution du marché.

Le fonctionnaire dirigeant a pleine compétence pour ce qui concerne le suivi de l'exécution du marché, y compris la délivrance d'ordres de service, l'établissement de procès-verbaux et d'états des lieux, l'approbation des services, des états d'avancements et des décomptes. Il peut ordonner toutes les modifications au marché qui se rapportent à son objet et qui restent dans ses limites.

Ne font toutefois pas partie de sa compétence : la signature d'avenants ainsi que toute autre décision ou accord impliquant une dérogation aux clauses et conditions essentielles du marché. Pour de telles décisions, le pouvoir adjudicateur est représenté comme stipulé au point Le pouvoir adjudicateur.

Le fonctionnaire dirigeant n'est en aucun cas habilité à modifier les modalités (p. ex., délais d'exécution, ...) du contrat, même si l'impact financier devait être nul ou négatif. Tout engagement, modification ou accord dérogeant aux conditions stipulées dans le CSC et qui n'a pas été notifié par le pouvoir adjudicateur doit être considéré comme nul.

4.2 Sous-traitants (art. 12 à 15)

Lorsque l'adjudicataire recrute un sous-traitant pour mener des activités de traitement spécifiques pour le compte du pouvoir adjudicateur, les mêmes obligations en matière de protection des données que celles à charge de l'adjudicataire sont imposées à ce sous-traitant par contrat ou tout autre acte juridique.

De la même manière, l'adjudicataire respectera et fera respecter par ses sous-traitants, les dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement Général relatif à la Protection des données, ci-après RGPD). Un audit éventuel des traitements opérés pourrait être réalisé par le pouvoir adjudicateur en vue de valider sa conformité à cette législation.

4.3 Confidentialité (art. 18)

Les connaissances et renseignements recueillis par l'Adjudicataire, en ce compris par toutes les personnes en charge de la mission ainsi que par toutes autres personnes intervenant, dans le cadre du présent marché sont strictement confidentiels.

En aucun cas les informations recueillies, peu importe leur origine et leur nature, ne pourront être transmis à des tiers sous quelque forme que ce soit.

Toutes les parties intervenant directement ou indirectement sont donc tenues au devoir de discrétion.

Conformément à l'article 18 de l'A.R. du 14 /01/2013 relatif aux règles générales d'exécution des marchés publics, le Soumissionnaire ou l'Adjudicataire s'engage à considérer et à traiter de manière strictement confidentiels, toutes informations, tous faits, tous documents et/ou toutes données, quels qu'en soient la nature et le support, qui lui auront été communiqués, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, ou

auxquels il aura accès, directement ou indirectement, dans le cadre ou à l'occasion du présent marché. Les informations confidentielles couvrent notamment, sans que cette liste soit limitative, l'existence même du présent marché.

A ce titre, il s'engage notamment :

- à respecter et à faire respecter la stricte confidentialité de ces éléments, et à prendre toutes précautions utiles afin d'en préserver le secret (ces précautions ne pouvant en aucun cas être inférieures à celles prises par le Soumissionnaire pour la protection de ses propres informations confidentielles) ;
- à ne consulter, utiliser et/ou exploiter, directement ou indirectement, l'ensemble des éléments précités que dans la mesure strictement nécessaire à la préparation et, le cas échéant, à l'exécution du présent marché (en ayant notamment égard aux dispositions législatives en matière de protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel) ;
- à ne pas reproduire, distribuer, divulguer, transmettre ou autrement mettre à disposition de tiers les éléments précités, en totalité ou en partie, et sous quelque forme que ce soit, à moins d'avoir obtenu l'accord préalable et écrit du Pouvoir Adjudicateur ;
- à restituer, à première demande du Pouvoir Adjudicateur, les éléments précités ;
- d'une manière générale, à ne pas divulguer directement ou indirectement aux tiers, que ce soit à titre publicitaire ou à n'importe quel autre titre, l'existence et/ou le contenu du présent marché, ni le fait que le Soumissionnaire ou l'Adjudicataire exécute celui-ci pour le Pouvoir Adjudicateur, ni, le cas échéant, les résultats obtenus dans ce cadre, à moins d'avoir obtenu l'accord préalable et écrit du Pouvoir Adjudicateur. »

4.4 Protection des données personnelles

4.4.1 Traitement des données personnelles par le pouvoir adjudicateur

L'adjudicateur s'engage à traiter les données à caractère personnel qui lui seront communiquées en réponse à cet appel d'offre avec le plus grand soin, conformément à la législation sur la protection des données personnelles (le Règlement général sur la protection des données, RGPD). Dans les cas où la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel contient des exigences plus strictes, l'adjudicateur agira conformément à cette législation.

4.4.2 Traitement des données personnelles par l'adjudicataire

OPTION 1 : TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL PAR UN SOUS-TRAITANT

Si durant l'exécution du marché, l'adjudicataire traite des données à caractère personnel du pouvoir adjudicateur exclusivement au nom et pour le compte du pouvoir adjudicateur, dans le seul but d'effectuer les prestations conformément aux dispositions du cahier des charges ou en exécution d'une obligation légale, les dispositions suivantes sont d'application.

Pour tout traitement de données personnelles effectué en relation avec ce marché, l'adjudicataire est tenu de se conformer au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement CSC_COD2299611SH6-10071-CC_Manuels et Guides déjà imprimés à acheter

européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après "RGPD") ainsi qu'à la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il se conformera strictement aux obligations du RGPD pour tout traitement de données personnelles effectué en lien avec ce marché.

Les données à caractère personnel qui seront traitées sont confidentielles. L'adjudicataire limitera dès lors l'accès aux données au personnel strictement nécessaires à l'exécution, à la gestion et au suivi du marché.

Dans le cadre de l'exécution du marché, le pouvoir adjudicateur déterminera les finalités et les moyens du traitement des données à caractère personnel. Dans ce cas, le pouvoir adjudicateur sera responsable du traitement et l'adjudicataire sera son sous-traitant, au sens de l'article 28 du RGPD.

L'exécution de traitements en sous-traitance doit être régie par un contrat ou un acte juridique qui lie le sous-traitant au responsable du traitement et qui prévoit notamment que le sous-traitant n'agit que sur instruction du responsable du traitement et que les obligations de confidentialité et de sécurité concernant le traitement des données à caractère personnel incombent également au sous-traitant (Article 28 §3 du RGPD).

A cette fin, le soumissionnaire doit à la fois compléter, signer et renvoyer au pouvoir adjudicateur l'accord de sous-traitance repris en annexe [X]. La complétion et signature de cette annexe est donc une condition de régularité de l'offre.

OPTION 2 : TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL PAR UN RESPONSABLE DE TRAITEMENT (DESTINATAIRE)

Si durant l'exécution du marché, l'adjudicataire traite des données à caractère personnel du pouvoir adjudicateur ou en exécution d'une obligation légale, les dispositions suivantes sont d'application.

Pour tout traitement de données personnelles effectué en relation avec ce marché, l'adjudicataire est tenu de se conformer au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après "RGPD") ainsi qu'à la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il se conformera strictement aux obligations du RGPD pour tout traitement de données personnelles effectué en lien avec ce marché.

Compte tenu du marché il est à considérer que le pouvoir adjudicateur et l'adjudicataire seront chacun et ce, individuellement, responsables du traitement.

4.5 Droits intellectuels (art. 19 à 23)

Le pouvoir adjudicateur acquiert les droits de propriété intellectuelle nés, mis au point ou CSC_COD2299611SH6-10071-CC_Manuels et Guides déjà imprimés à acheter

utilisés à l'occasion de l'exécution du marché.

4.6 Cautionnement (art.25 à 33)

Le cautionnement est fixé à 5% du montant total, hors TVA, du marché. Le montant ainsi obtenu est arrondi à la dizaine d'euro supérieure.

Le cautionnement peut être constitué conformément aux dispositions légales et réglementaires, soit en numéraire, ou en fonds publics, soit sous forme de cautionnement collectif.

Le cautionnement peut également être constitué par une garantie accordée par un établissement de crédit satisfaisant au prescrit de la législation relative au statut et au contrôle des établissements de crédit ou par une entreprise d'assurances satisfaisant au prescrit de la législation relative au contrôle des entreprises d'assurances et agréée pour la branche 15 (caution).

Par dérogation à l'article 26, le cautionnement peut être établi via un établissement dont le siège social se situe dans un des pays de destination des services. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accepter ou non la constitution du cautionnement via cet établissement. L'adjudicataire mentionnera le nom et l'adresse de cet établissement dans l'offre.

La dérogation est motivée pour laisser l'opportunité aux éventuels soumissionnaires locaux d'introduire offre. Cette mesure est rendue indispensable par les exigences particulières du marché.

L'adjudicataire doit, dans les trente jours calendrier suivant le jour de la conclusion du marché, justifier la constitution du cautionnement par lui-même ou par un tiers, de l'une des façons suivantes :

- 1° lorsqu'il s'agit de numéraire, par le virement du montant au numéro de compte bpost banque de la Caisse des Dépôts et Consignations Complétez le plus précisément possible le formulaire suivant:https://finances.belgium.be/sites/default/files/01_marche_public.pdf (PDF, 1.34 Mo), et renvoyez-le à l'adresse e-mail info.cdcdck@minfin.fed.be ;
- 2° lorsqu'il s'agit de fonds publics, par le dépôt de ceux-ci entre les mains du caissier de l'Etat au siège de la Banque nationale à Bruxelles ou dans l'une de ses agences en province, pour compte de la Caisse des Dépôts et Consignations, ou d'un organisme public remplissant une fonction similaire ;
- 3° lorsqu'il s'agit d'un cautionnement collectif, par le dépôt par une société exerçant légalement cette activité, d'un acte de caution solidaire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ou d'un organisme public remplissant une fonction similaire ;
- 4° lorsqu'il s'agit d'une garantie, par l'acte d'engagement de l'établissement de crédit ou de l'entreprise d'assurances ;

Cette justification se donne, selon le cas, par la production au pouvoir adjudicateur :

- 1° soit du récépissé de dépôt de la Caisse des Dépôts et Consignations ou d'un organisme public remplissant une fonction similaire ;
- 2° soit d'un avis de débit remis par l'établissement de crédit ou l'entreprise d'assurances ;

- 3° soit de la reconnaissance de dépôt délivrée par le caissier de l'Etat ou par un organisme public remplissant une fonction similaire ;
- 4° soit de l'original de l'acte de caution solidaire visé par la Caisse des Dépôts et Consignations ou par un organisme public remplissant une fonction similaire ;
- 5° soit de l'original de l'acte d'engagement établi par l'établissement de crédit ou l'entreprise d'assurances accordant une garantie.

Ces documents, signés par le déposant, indiquent au profit de qui le cautionnement est constitué, son affectation précise par l'indication sommaire de l'objet du marché et de la référence des documents du marché, ainsi que le nom, le prénom et l'adresse complète de l'adjudicataire et éventuellement, du tiers qui a effectué le dépôt pour compte, avec la mention "bailleur de fonds" ou "mandataire", suivant le cas.

Le délai de trente jours calendrier visé ci-avant est suspendu pendant la période de fermeture de l'entreprise de l'adjudicataire pour les jours de vacances annuelles payés et les jours de repos compensatoires prévus par voie réglementaire ou dans une convention collective de travail rendue obligatoire.

La preuve de la constitution du cautionnement doit être envoyée à l'adresse qui sera mentionnée dans la notification de la conclusion du marché.

La demande de l'adjudicataire de procéder à la réception :

- 1° en cas de réception provisoire : tient lieu de demande de libération de la première moitié du cautionnement ;
- 2° en cas de réception définitive : tient lieu de demande de libération de la seconde moitié du cautionnement, ou, si une réception provisoire n'est pas prévue, de demande de libération de la totalité de celui-ci.

4.7 Conformité de l'exécution (art. 34)

Les travaux, fournitures et services doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications techniques mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

4.8 Modifications du marché (art. 37 à 38/19)

4.8.1 Remplacement de l'adjudicataire (art. 38/3)

Pour autant qu'il remplisse les critères de sélection ainsi que les critères d'exclusions repris dans le présent document, un nouvel adjudicataire peut remplacer l'adjudicataire avec qui le marché initial a été conclu dans les cas autres que ceux prévus à l'art. 38/3 des RGE.

L'adjudicataire introduit sa demande le plus rapidement possible par envoi recommandé, en précisant les raisons de ce remplacement, et en fournissant un inventaire détaillé de l'état des fournitures et services déjà exécutées déjà faites, les coordonnées relatives au nouvel adjudicataire, ainsi que les documents et certificats auxquels le pouvoir adjudicateur n'a pas accès gratuitement.

Le remplacement fera l'objet d'un avenant daté et signé par les trois parties. L'adjudicataire initial reste responsable vis à vis du pouvoir adjudicateur pour l'exécution de la partie restante du marché.

4.8.2 Révision des prix (art. 38/7)

Pour le présent marché, aucune révision des prix n'est possible.

4.8.3 Indemnités suite aux suspensions ordonnées par l'adjudicateur durant l'exécution (art. 38/12)

L'adjudicateur se réserve le droit de suspendre l'exécution du marché pendant une période donnée, notamment lorsqu'il estime que le marché ne peut pas être exécuté sans inconvénient à ce moment-là.

Le délai d'exécution est prolongé à concurrence du retard occasionné par cette suspension, pour autant que le délai contractuel ne soit pas expiré. Lorsque ce délai est expiré, une remise d'amende pour retard d'exécution sera consentie.

Lorsque les prestations sont suspendues, sur la base de la présente clause, l'adjudicataire est tenu de prendre, à ses frais, toutes les précautions nécessaires pour préserver les prestations déjà exécutées et les matériaux, des dégradations pouvant provenir de conditions météorologiques défavorables, de vol ou d'autres actes de malveillance.

L'adjudicataire a droit à des dommages et intérêts pour les suspensions ordonnées par l'adjudicateur lorsque :

- La suspension dépasse au total un vingtième du délai d'exécution et au moins dix jours ouvrables ou quinze jours de calendrier, selon que le délai d'exécution est exprimé en jours ouvrables ou en jours de calendrier ;
- La suspension n'est pas due à des conditions météorologiques défavorables ;
- La suspension a lieu endéans le délai d'exécution du marché.

Dans les trente jours de leur survenance ou de la date à laquelle l'adjudicataire ou le pouvoir adjudicateur aurait normalement dû en avoir connaissance, l'adjudicataire dénonce les faits ou les circonstances de manière succincte au pouvoir adjudicateur et décrit de manière précise leur sur le déroulement et le coût du marché.

4.8.4 Circonstances imprévisibles

L'adjudicataire n'a droit en principe à aucune modification des conditions contractuelles pour des circonstances quelconques auxquelles le pouvoir adjudicateur est resté étranger.

Une décision de l'Etat belge de suspendre la coopération avec le pays partenaire est considérée être des circonstances imprévisibles au sens du présent article. En cas de rupture ou de cessation des activités par l'Etat belge qui implique donc le financement de ce marché, Enabel mettra en œuvre les moyens raisonnables pour convenir d'un montant maximum d'indemnisation.

4.9 Réception technique préalable (art. 41-42)

Les produits ne peuvent être mis en œuvre s'ils n'ont été, au préalable, réceptionnés par le fonctionnaire dirigeant ou son délégué.

Les produits qui, à un stade déterminé, ne satisfont pas aux vérifications imposées, sont déclarés ne pas se trouver en état de réception technique. A la demande de l'adjudicataire, le pouvoir adjudicateur vérifie conformément aux documents du marché si les produits présentent les qualités requises ou, à tout le moins, sont conformes aux règles de l'art et satisfont aux conditions du marché. Si les vérifications opérées comportent la destruction de certains produits, ceux-ci sont remplacés à ses frais par l'adjudicataire. Les documents

du marché indiquent la quantité des produits qui seront détruits.

Lorsque le pouvoir adjudicateur constate que le produit présenté n'est pas dans les conditions requises pour être examiné, la demande de l'adjudicataire est considérée comme non avenue. Une nouvelle demande est introduite lorsque le produit se trouve prêt pour la réception.

4.10 Modalités d'exécution (art. 115 es)

4.10.1 Commandes partielles (art. 115)

Si, pour tout ou partie des quantités à fournir, les documents du marché prévoient une ou plusieurs commandes partielles, l'exécution du marché est subordonnée à la notification de chacune de ces commandes.

4.10.2 Délais et clauses (art. 116)

Les fournitures doivent être exécutées dans un délai exprimé en nombre de jours calendrier et proposé par le fournisseur dans son offre à compter du jour qui suit celui où le fournisseur a reçu la notification de la conclusion du marché. Les jours de fermeture de l'entreprise du fournisseur pour les vacances annuelles ne sont pas inclus dans le calcul.

Le bon de commande est adressé au fournisseur soit par envoi recommandé soit par fax, soit par tout autre moyen permettant de déterminer la date d'envoi de manière certaine.

Les échanges de correspondance subséquents relatifs au bon de commande (et à la livraison) suivent les mêmes règles que celles prévues pour l'envoi du bon de commande chaque fois qu'une partie désire se ménager la preuve de son intervention.

En cas de réception du bon de commande postérieure au délai de deux jours ouvrables, le délai de livraison peut être prolongé au prorata du retard constaté pour la réception du bon de commande, à la demande écrite et justifiée du fournisseur. Si le service qui a fait la commande, après avoir examiné la demande écrite du fournisseur, l'estime fondée ou partiellement fondée, il lui communique par écrit quelle prolongation de délai est acceptée.

En cas de libellé manifestement incorrect ou incomplet du bon de commande empêchant toute exécution de la commande, le fournisseur en avise immédiatement par écrit le service commandeur afin qu'une solution soit trouvée pour permettre l'exécution normale de la commande. Si nécessaire, le fournisseur sollicite une prolongation du délai de livraison dans les mêmes conditions que celles prévues en cas de réception tardive du bon de commande.

En tout état de cause, les réclamations relatives au bon de commande ne sont plus recevables si elles ne sont pas introduites dans les 15 jours (*) de calendrier à compter à partir du premier jour qui suit celui où le fournisseur a reçu le bon de commande.

4.10.3 Quantités à fournir (art. 117)

Le marché contient les quantités minimales mentionnées au point « Quantités ».

Sans préjudice de la possibilité pour le pouvoir adjudicateur de résilier le marché si les marchandises fournies ne satisfont pas aux exigences imposées ou si elles ne sont pas livrées dans le délai prévu, par le fait de la conclusion du marché, le fournisseur acquiert le droit de fournir ces quantités, sous peine d'indemnisation par le pouvoir adjudicateur.

4.10.4 Lieu où les services doivent être exécutés et formalités (art. 149)

Les fournitures seront livrées aux adresses suivantes :

1. LOT 1 : Coordination provinciale du SUD-UBANGI sise au n°3, Avenue Labo, Quartier du Congo, Commune de labo, Ville de Gemena, Province du Sud-Ubangi ;
2. LOT 2 : Coordination provinciale du KASAÏ-ORIENTAL sise au n° 64 Avenue Lusambo, Quartier Lumumba, Commune de Kanshi, Ville de Mbuji-Mayi, Province du Kasai-Oriental ;
3. LOT 3 : Coordination provinciale du HAUT KATANGA, 12 Avenue Tshinyama, Quartier Golf Lido, Commune de Lubumbashi, Ville de Lubumbashi, Province du Haut Katanga.

4.10.5 Emballages (art.119)

Les emballages restent acquis au pouvoir adjudicateur, sans que le fournisseur puisse prétendre à aucune indemnité de ce chef.

4.10.6 Vérification de la livraison (art. 120)

Le fournisseur fournit exclusivement des biens qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement à la commande (en nature, quantité, qualité...) et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux réglementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, à l'état de la technique, aux plus hautes exigences normales d'utilisation, de fiabilité et de longévité, et à la destination que le pouvoir adjudicateur compte en faire et que le fournisseur connaît ou devrait à tout le moins connaître.

L'acceptation (réception provisoire) n'a lieu qu'après vérification complète par le pouvoir adjudicateur du caractère conforme des biens et services livrés. Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification de trente jours à compter de la date de livraison. Ce délai prend cours le lendemain de l'arrivée des fournitures à destination, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit en possession du bordereau ou de la facture.

La signature apposée par le pouvoir adjudicateur (un membre du personnel du pouvoir adjudicateur), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du matériel, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation de celui-ci.

1. L'acceptation faite pour le lot 1 dans la coordination provinciale du Sud-Ubangi sise au n°3, Avenue Labo, Quartier du Congo, Commune de labo, Ville de Gemena, Province du Sud-Ubangi en RD Congo, vaut réception provisoire complète ;
2. L'acceptation faite pour le lot 2 dans la coordination provinciale du Kasai-Oriental sise au n° 64 Avenue Lusambo, Quartier Lumumba, Commune de Kanshi, Ville de Mbuji-Mayi, Province du Kasai-Oriental en RD Congo, vaut réception provisoire complète ;
3. L'acceptation faite pour le lot 3 dans la coordination provinciale du Haut-Katanga, 12 Avenue Tshinyama, Quartier Golf Lido, Commune de Lubumbashi, Ville de Lubumbashi, Province du Haut Katanga en RD Congo, vaut réception provisoire complète.

L'acceptation implique le transfert de la propriété et des risques de dommage ou de perte.

En cas de refus entier ou partiel d'une livraison, le fournisseur est tenu de reprendre, à ses frais et risques, les produits refusés. Le pouvoir adjudicateur peut soit demander au fournisseur de fournir des marchandises conformes dans les plus brefs délais, soit résilier la commande et s'approvisionner auprès d'un autre fournisseur.

4.10.7 Responsabilité du fournisseurs (art. 122)

Le fournisseur est responsable de ses fournitures jusqu'au moment où les formalités de vérification et de notification dont il est question à l'article 120 sont effectuées, sauf si les pertes ou avaries survenant dans les dépôts du destinataire sont dues à des faits ou circonstances visés aux articles 54 et 56.

Par ailleurs, le fournisseur garantit le pouvoir adjudicateur des dommages et intérêts dont celui-ci est redevable à des tiers du fait du retard dans l'exécution du marché ou de la défaillance du fournisseur.

4.11 Tolérance zéro exploitation et abus sexuels

En application de sa Politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de juin 2019, Enabel applique une tolérance zéro en ce qui concerne l'ensemble des conduites fautives ayant une incidence sur la crédibilité professionnelle du soumissionnaire.

4.12 Moyens d'action du Pouvoir Adjudicateur (art. 44-51 et 123-126)

Le défaut du prestataire de services ne s'apprécie pas uniquement par rapport aux services mêmes, mais également par rapport à l'ensemble de ses obligations.

Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au prestataire de services d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

En cas d'infraction, le pouvoir adjudicateur pourra infliger au prestataire de services une pénalité forfaitaire par infraction allant jusqu'au triple du montant obtenu par la somme des valeurs (estimées) de l'avantage offert au préposé et de l'avantage que l'adjudicataire espérait obtenir en offrant l'avantage au préposé. Le pouvoir adjudicateur jugera souverainement de l'application de cette pénalité et de sa hauteur.

Cette clause ne fait pas préjudice à l'application éventuelle des autres mesures d'office prévues au RGE, notamment la résiliation unilatérale du marché et/ou l'exclusion des marchés du pouvoir adjudicateur pour une durée déterminée.

4.12.1 Défaut d'exécution (art. 44)

§1 L'adjudicataire est considéré en défaut d'exécution du marché :

- 1° lorsque les prestations ne sont pas exécutées dans les conditions définies par les documents du marché ;
- 2° à tout moment, lorsque les prestations ne sont pas poursuivies de telle manière qu'elles puissent être entièrement terminées aux dates fixées ;
- 3° lorsqu'il ne suit pas les ordres écrits, valablement donnés par le pouvoir adjudicateur.

§ 2 Tous les manquements aux clauses du marché, y compris la non-observation des ordres du pouvoir adjudicateur, sont constatés par un procès-verbal dont une copie est transmise immédiatement à l'adjudicataire par lettre recommandée.

L'adjudicataire est tenu de réparer sans délai ses manquements. Il peut faire valoir ses moyens de défense par lettre recommandée adressée au pouvoir adjudicateur dans les quinze jours suivant le jour déterminé par la date de l'envoi du procès-verbal. Son silence est considéré, après ce délai, comme une reconnaissance des faits constatés.

§ 3 Les manquements constatés à sa charge rendent l'adjudicataire passible d'une ou de plusieurs des mesures prévues aux articles 45 à 49, 154 et 155.

4.12.2 Amendes pour retard (art. 46 et 123)

Les amendes pour retard sont indépendantes des pénalités prévues à l'article 45. Elles sont dues, sans mise en demeure, par la seule expiration du délai d'exécution sans intervention d'un procès-verbal et appliquées de plein droit pour la totalité des jours de retard.

Nonobstant l'application des amendes pour retard, l'adjudicataire reste garant vis-à-vis du pouvoir adjudicateur des dommages et intérêts dont celui-ci est, le cas échéant, redevable à des tiers du fait du retard dans l'exécution du marché.

4.12.3 Mesures d'office (art. 47 et 124)

Lorsque, à l'expiration du délai indiqué à l'article 44, § 2, pour faire valoir ses moyens de défense, l'adjudicataire est resté inactif ou a présenté des moyens jugés non justifiés par le pouvoir adjudicateur, celui-ci peut recourir aux mesures d'office décrites au paragraphe 2.

Le pouvoir adjudicateur peut toutefois recourir aux mesures d'office sans attendre l'expiration du délai indiqué à l'article 44, § 2, lorsqu'au préalable, l'adjudicataire a expressément reconnu les manquements constatés.

§ 2 Les mesures d'office sont :

1° la résiliation unilatérale du marché. Dans ce cas, la totalité du cautionnement ou, à défaut de constitution, un montant équivalent, est acquise de plein droit au pouvoir adjudicateur à titre de dommages et intérêts forfaitaires. Cette mesure exclut l'application de toute amende du chef de retard d'exécution pour la partie résiliée ;

2° l'exécution en régie de tout ou partie du marché non exécuté ;

3° la conclusion d'un ou de plusieurs marchés pour compte avec un ou plusieurs tiers pour tout ou partie du marché restant à exécuter.

Les mesures prévues à l'alinéa 1er, 2° et 3°, sont appliquées aux frais, risques et périls de l'adjudicataire défaillant. Toutefois, les amendes et pénalités qui sont appliquées lors de l'exécution d'un marché pour compte sont à charge du nouvel adjudicataire.

4.13 Fin du marché

4.13.1 Réception des produits fournis (art. 64-65 et 128)

Les fournitures seront suivies attentivement par le fonctionnaire dirigeant.

Les fournitures sont mises en réception dans les magasins du fournisseur. Les livraisons ne peuvent pas avoir lieu avant que le pouvoir adjudicateur ait accepté les marchandises mises en réception. L'identité du fonctionnaire dirigeant qui exécutera la réception, sera

CSC_COD2299611SH6-10071-CC_Manuels et Guides déjà imprimés à acheter

mentionnée dans la notification d'attribution du marché si son nom ne figure pas déjà dans les documents du marché.

Réception provisoire

A l'expiration du délai de trente jours prévus à l'article 120, alinéa 2, il est selon le cas dressé un procès-verbal de réception provisoire ou de refus de réception.

Il sera procédé à une double réception provisoire, comprenant une réception partielle au lieu de production et une réception complète au lieu de livraison :

1. LOT 1 : Coordination provinciale du SUD-UBANGI sise au n°3, Avenue Labo, Quartier du Congo, Commune de labo, Ville de Gemena, Province du Sud-Ubangi, en RD Congo ;
2. LOT 2 : Coordination provinciale du KASAÏ-ORIENTAL sise au n° 64 Avenue Lusambo, Quartier Lumumba, Commune de Kanshi, Ville de Mbuji-Mayi, Province du Kasai-Oriental, en RD Congo ;
3. LOT 3 : Coordination provinciale du HAUT KATANGA, 12 Avenue Tshinyama, Quartier Golf Lido, Commune de Lubumbashi, Ville de Lubumbashi, Province du Haut Katanga, en RD Congo.

Pour notifier sa décision d'acceptation ou de refus, le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de trente jours à compter du jour où la demande de réception lui parvient.

Le délai dont dispose le pouvoir adjudicateur pour notifier sa décision est augmenté du nombre de jours nécessaires au voyage aller et retour des réceptionnaires.

4.13.2 Transfert de propriété (art. 132)

Le pouvoir adjudicateur devient de plein droit propriétaire des fournitures dès qu'elles sont admises en compte pour le paiement conformément à l'article 127 des RGE.

4.13.3 Délai de garantie (art. 134)

Le délai de garantie prend cours à la date à laquelle la réception provisoire est accordée. Celui-ci est d' (1) un an .

4.13.4 Réception définitive (art. 135)

La réception définitive a lieu à l'expiration du délai de garantie. Elle est implicite lorsque la fourniture n'a pas donné lieu à réclamation pendant ce délai.

Lorsque la fourniture a donné lieu à réclamation pendant le délai de garantie, un procès-verbal de réception ou de refus de réception définitive est établi dans les quinze jours précédant l'expiration dudit délai.

4.13.5 Frais de reception

Lors de la rédaction de son offre le soumissionnaire tient compte des frais de réception à prévoir en parfaite concordance avec l'article 1.3.4.4 ci-dessus.

4.13.6 Facturation et paiement des services (art. 66 à 72 -127)

L'adjudicataire envoie les factures (en un seul exemplaire) et le procès-verbal de réception du marché (exemplaire original) à l'adresse suivante :

LOT 1 : Coordination provinciale du SUD-UBANGI :

**Joël Nabine N'saye,
Enabel, Agence Belge de Développement,
Project Manager Education de Base
3, Avenue Labo, Quartier du Congo,
Commune de labo, Ville de Gemena,
Province du Sud-Ubangi, RD Congo.**

LOT 2 : Coordination provinciale du KASAÏ-ORIENTAL :

**Ibrahim Fatima
Enabel, Agence Belge de Développement
Project Manager Education de Base
64 Avenue Lusambo, Quartier Lumumba,
Commune de Kanshi, Ville de Mbuji-Mayi,
Province du Kasai-Oriental, RD Congo**

LOT 3 : Coordination provinciale du HAUT KATANGA :

**Amado Balbone
Enabel, Agence Belge de Développement
Project Manager Education de Base
12 Avenue Tshinyama, Quartier Golf Lido,
Commune de Lubumbashi, Ville de Lubumbashi,
Province du Haut Katanga, en RD Congo.**

Seules les livraisons exécutées de manière correcte pourront être facturés.

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification de trente jours à compter de la date de la fin des fournitures, constatée conformément aux modalités fixées dans les documents du marché, pour procéder aux formalités de réception technique et de réception provisoire et en notifier le résultat au fournisseur.

Le paiement du montant dû au fournisseur doit intervenir dans le délai de paiement de trente jours à compter de l'échéance du délai de vérification ou à compter du lendemain du dernier jour du délai de vérification si ce délai est inférieur à trente jours. Et pour autant que le pouvoir adjudicateur soit, en même temps, en possession de la facture régulièrement établie << ainsi que d'autres documents éventuellement exigés.

Lorsque les documents du marché ne prévoient pas une déclaration de créance séparée, la facture vaut déclaration de créance.

La facture doit être libellée en EURO.

Afin que Enabel puisse obtenir les documents d'exonération de la TVA et de dédouanement dans les plus brefs délais, la facture originale et tous les documents ad hoc seront transmis dès que possible avant la réception provisoire.

Une avance de maximum 20% pourra être demandée et, le cas échéant, octroyée.

4.14 Litiges (art. 73)

Tous les litiges relatifs à l'exécution de ce marché sont exclusivement tranchés par les tribunaux compétents de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles. La langue véhiculaire est le français ou le néerlandais.

Le pouvoir adjudicateur n'est en aucun cas responsable des dommages causés à des personnes ou à des biens qui sont la conséquence directe ou indirecte des activités nécessaires à l'exécution de ce marché. L'adjudicataire garantit le pouvoir adjudicateur contre toute action en dommages et intérêts par des tiers à cet égard.

En cas de « litige », c'est-à-dire d'action en justice, la correspondance devra (également) être envoyée à l'adresse suivante :

Agence belge de développement - Enabel
Cellule juridique du service Logistique et Achats (L&A)
À l'attention de Mme Inge Janssens
rue Haute 147
1000 Bruxelles
Belgique

5 Termes de référence

5.1 Conditions générales

Les fournitures doivent être neuves et garanties d'origine. Elles doivent être exemptes de tout vice ou défaut qui pourrait nuire à leur apparence et à leur bon fonctionnement, et elles doivent être conformes au point « Spécifications techniques ».

Le soumissionnaire peut joindre à son offre les Spécifications techniques des fournitures à livrer dûment complétées.

5.2 Spécifications Techniques « ST »

Les caractéristiques données doivent être respectées étant entendu que les équivalences seront acceptées.

Le soumissionnaire **doit** soit :

- Mentionner les équivalences des spécifications et/ou des auteurs qu'il propose ;
- Confirmer les spécifications ci-dessous proposées par le pouvoir Adjudicateur par « OK

LOT 1-Coordination Provincial du Sud Ubangi

N°	Désignation	Spécifications techniques (ST)	Unité	Qté	Obligatoire : A remplir par le soumissionnaire	
					ST proposées ou confirmer celles-ci par OK	Notes, remarques, réf. de la documentation
	Manuels scolaires					
1	A la Fontaine 1 (L.E)	Jean de la Fontaine, primaire, français 1 ^{ère} .	Manuel	800		
2	Apprenons les mathématiques (L.E)	Primaire, Mathématiques 1 ^{ère} , Philippe Jonnaert et collaborateurs.	Manuel	800		
3	Education pour la santé et Environnement	Primaire, ESE, 1 ère année, Landu Kuntela	Manuel	800		
4	A la fontaine 2e année	Jean de la Fontaine, primaire, français 2eme	Manuel	800		
5	Jenovic Muntu et les mathématiques en classe 2 (L.E)	Primaire, Mathématiques 2ème, Auteur : Philippe Jonnaert et collaborateur	Manuel	800		
6	Sciences d'éveil à l'école primaire » manuel de l'élève (Classe 2)	François Fortuné NGOIE+243 81 14 70 520	Manuel	800		
7	Education pour la santé et l'environnement	Primaire, ESE, 2ème année, Landu Kuntela	Manuel	800		
8	Jenovic Muntu et les mathématiques en classe 3	Primaire, Mathématiques 3 ^{ème} , Philippe Jonnaert et collaborateurs	Manuel	800		

N°	Désignation	Spécifications techniques (ST)	Unité	Qté	Obligatoire : A remplir par le soumissionnaire	
					ST proposées ou confirmer celles-ci par OK	Notes, remarques, réf. de la documentation
9	Jenovic Muntu dans la classe de mathématiques (L.E)	Primaire, Mathématiques 3ème, Auteur : Philippe Jonnaert et collaborateur	Manuel	800		
10	Jenovic Muntu et les mathématiques en classe 3 (L.E)	Primaire, Mathématiques 3ème, Auteur : Philippe Jonnaert et collaborateur	Manuel	800		
11	Apprenons l'histoire (3eme)	Jean Pierre LISONGO, Révérend Père du CRP	Manuel	800		
12	Sciences d'éveil 3ème année	François Fortuné NGOIE +243 811470520	Manuel	800		
13	Dictionnaire élémentaire et illustré 3ème	Pierre Ngila Bompeti, Odjas Ndonga Tshiyayi, CECOTEL Kinshasa, +243995922444	Manuel	500		
Guides pédagogiques						
14	Guide de l'enseignant (Expression orale)	Primaire, français, 1ère année	Guide	60		
15	A la Fontaine 1 (L.E)	Primaire, Français, 1ère	Guide	60		
16	Apprenons les math	Primaire, Maths 1ère, guide de l'enseignant, Medias Paul	Guide	60		
17	Sciences d'éveil à l'école primaire (1ere année)	François Fortuné NGOIE+243 81 14 70 520	Guide	60		

N°	Désignation	Spécifications techniques (ST)	Unité	Qté	Obligatoire : A remplir par le soumissionnaire	
					ST proposées ou confirmer celles-ci par OK	Notes, remarques, réf. de la documentation
18	Apprentissage implicite des mathématiques par les jeux (1ere année)	Primaire, Mathématiques par les jeux,	Guide	60		
19	Education pour la santé et environnement 1ère	Primaire, ESE, 1ère, guide de l'enseignant, Auteur : Landa Kuntela	Guide	60		
20	A la fontaine 2	Guide de l'enseignant, Primaire, 2ème, Jean de la fontaine	Guide	50		
21	Jenovic Muntu et les mathématiques en classe	Primaire, mathématiques 2ème, Philippe Jonnaert et collaborateurs	Guide	50		
22	Sciences d'éveil à l'école primaire » manuel de l'élève et guide du maitre	Primaire, sciences, 2ème, François Fortune NGOIE KAZADI	Guide	50		
23	Education pour la santé et l'environnement	Primaire, ESE, 2ème, Landa Kuntela	Guide	50		
24	Les Champions en français 3ème	Primaire, français, 3ème, EDICEF, Auteur COLLECTIF	Guide	43		
25	Jenovic Muntu et les mathématiques en classe 3eme	Primaire, mathématiques 3ème, Philippe Jonnaert et collaborateurs	Guide	43		
26	Education pour la santé et l'environnement	Primaire, ESE, 3ème, Landa Kuntela	Guide	43		

LOT 2-Coordination Provinciale du Kasai-Oriental

Classe	No		Désignation	Auteurs/Référence /Spécifications techniques (ST)	Unité	Qté	Obligatoire : A remplir par le soumissionnaire	
							ST proposées ou confirmer celles-ci par OK	Notes, remarques, réf. de la documentation
1. Manuels et livres/Elèves								
1 ère année	1.1	1	A la Fontaine 1, manuel	Jean de la Fontaine, primaire, français 1 ^{ère} .	Pièce	336		
1 ère année	1.2	2	Education pour la santé et Environnement, manuel	Primaire, ESE, 1 ère année, Landu Kuntela	Pièce	336		
1 ère année	1.3	3	Sciences d'éveil à l'école primaire, manuel	François Fortuné NGOIE, +243 81 14 70 520	Pièce	336		
1 ère année	1.4	4	Apprenons les mathématiques : 1ère année primaire, manuel	Sylvain MBUYAMBA, Medias Paul/CPR	Pièce	336		
1 ère année	1.5	5	Lire et écrire, français 1	MediasPaul	Pièce	336		
1 ère année	1.6	6	Mon 1er cahier de français	Joseph LOSENDELE ABIBA, +243844406788	Pièce	336		
1 ère année	1.7	7	Cahier d'écriture : Les majuscules	Nicole Marie France	Pièce	336		
1 ère année	1.8	8	Cahier d'écriture : Les minuscules	Nicole Marie France	Pièce	336		
1 ère année	1.9	9	Cahier d'écriture : Les chiffres	Nicole Marie France	Pièce	336		
1 ère année	1.10	10	« Comprendons les Mathématiques » Manuel de l'élève	MediasPaul	Pièce	336		
2ème année	1.11	11	A la fontaine 2e année	Jean de la fontaine	Pièce	294		
2ème année	1.12	12	Mon 2e cahier de français	MediasPaul	Pièce	294		

Classe	No		Désignation	Auteurs/Référence /Spécifications techniques (ST)	Unité	Qté	Obligatoire : A remplir par le soumissionnaire	
							ST proposées ou confirmer celles-ci par OK	Notes, remarques, réf. de la documentation
2ème année	1.13	13	Apprenons les Mathématiques 2	Sylvain MBUYAMBA, Medias Paul/CPR	Pièce	294		
2ème année	1.14	14	« Sciences d'éveil à l'école primaire » manuel de l'élève	François Fortuné NGOIE, +243 81 14 70 520	Pièce	294		
2ème année	1.15	15	Lire et écrire, français 2	Primaire, Français 2ème	Pièce	294		
2ème année	1.16	16	Cahier d'écriture : Les majuscules	Nicole Marie France	Pièce	294		
2ème année	1.17	17	Cahier d'écriture : Les minuscules	Nicole Marie France	Pièce	294		
2ème année	1.18	18	Cahier d'écriture : Les chiffres	Nicole Marie France	Pièce	294		
2ème année	1.19	19	« Comprendons les Mathématiques » Manuel de l'élève	Primaire, Maths 2ème, medias paul	Pièce	294		
2ème année	1.20	20	Apprenons les Sciences Manuel de l'élève	Medias Paul	Pièce	294		
2ème année	1.21	21	Education pour la santé et l'environnement	Primaire, ESE, 2ème année, Landu Kuntela	Pièce	294		
3ème	1.22	22	Champion en français 3	Primaire, français, 3ème, EDICEF, auteur COLLECTIF	Pièce	294		
3ème	1.23	23	« Comprendons les Mathématiques » Manuel de l'élève	Primaire, Maths 3ème	Pièce	294		
3ème	1.24	24	Comprendons le Français	Primaire, Français 3ème	Pièce	294		
3ème	1.25	25	Jenovic Muntu et les mathématiques en classe 3	Primaire, Mathématiques 3ème, Philippe Jonnaert et collaborateurs	Pièce	294		
3ème	1.26	26	Lire et écrire, français 3	Primaire, français 3ème, medias Paul	Pièce	294		
3ème	1.27	27	Histoire 3e année primaire	Histoire, 3ème primaire Reverend père Directeur du CRP	Pièce	294		

Classe	No		Désignation	Auteurs/Référence /Spécifications techniques (ST)	Unité	Qté	Obligatoire : A remplir par le soumissionnaire	
							ST proposées ou confirmer celles-ci par OK	Notes, remarques, réf. de la documentation
3ème	1.28	28	Apprenons les Sciences Manuel de l'élève	MAXWELL WAHOME LONGHOR PUBLISHERS PLC +2540206532579/80/81,2 54722204608, +254708282260	Pièce	294		
3ème	1.29	29	Ce monde est merveilleux	Primaire, sciences, 3 ^{ème} année, pierre VASTRAELEN	Pièce	294		
3ème	1.30	30	« Les Enfants Modèles » Education Civique et Morale	ECM, Michel LAFON	Pièce	294		
3ème	1.31	31	Education pour la santé et environnement	Primaire, ESE, 3ème, Auteur Landu Kuntela	Pièce	294		
4ème	1.32	32	Champion en français 4, manuel	COLLECTIF, EDICEF, 2008	Pièce	294		
4ème	1.33	33	Apprenons les Sciences Manuel de l'élève	MAXWELL WAHOME, LONGHOR PUBLISHERS PLC	Pièce	294		
4ème	1.34	34	Jenovic, Muntu et les mathématiques	Matindi, J. et Jonnaert, Beauchim International, CEPEN-K.	Pièce	294		
4ème	1.35	35	Apprentissage implicite des mathématiques par les jeux	KIMBA PHONGI Eddy	Pièce	294		
4ème	1.36	36	« Comprenons les Mathématiques » Manuel de l'élève	MAXWELL WAHOME, LONGHOR PUBLISHERS PLC	Pièce	294		
4ème	1.37	37	« Comprenons le Français » Manuel de l'élève	MAXWELL WAHOME, LONGHOR PUBLISHERS PLC	Pièce	294		
4ème	1.38	38	Je m'exerce à la Géographie au Degré moyen	NGOYI NSENGA GABY	Pièce	294		
4ème	1.39	39	« Les Enfants Modèles » Education Civique et Morale	Prof. DIMENICO MASCIOTRA, Editeur BEAUCHEMIN	Pièce	294		

Classe	No		Désignation	Auteurs/Référence /Spécifications techniques (ST)	Unité	Qté	Obligatoire : A remplir par le soumissionnaire	
							ST proposées ou confirmer celles-ci par OK	Notes, remarques, réf. de la documentation
				INTERNATIONAL inc				
4ème	1.40	40	Histoire	Histoire, 4ème primaire	Pièce	294		
4ème	1.41	41	Ce monde merveilleux	Pierre VASTRAELEN, Edition New SCOLOT	Pièce	294		
4ème	1.42	42	Mon manuel de Technologie 4e année	François fortuné NGOIE KAZADI	Pièce	294		
4ème	1.43	43	Education pour la santé et environnement, manuel	Landa Kuntela	Pièce	294		
4ème	1.44	44	A nous l'école	Primaire, Français, 4 ^{ème}	Pièce	294		
4ème	1.45	45	A nous le français	Primaire, Français 4 ^{ème}	Pièce	294		
5ème	1.46	46	A nous l'école	Primaire, Français, 5 ^{ème}	Pièce	231		
5ème	1.47	47	Pratique de français 5e	Michel LAFON	Pièce	231		
5ème	1.48	48	Apprenons les Maths 5e année primaire	Sylvain MBUYAMBA, CRP	Pièce	231		
5ème	1.49	49	Manuel de sciences Naturelles (Anatomie)	MADZO AMBWA, CRP	Pièce	231		
5ème	1.50	50	Manuels de Sciences Naturelles 5e année	MADZO AMBWA, CRP	Pièce	231		
5ème	1.51	51	Apprenons l'histoire	LUPAMANYI ET JP LISONGO, Editions LAHA	Pièce	231		
5ème	1.52	52	Apprenons l'Histoire de la R D Congo 5e année	Jean Pierre LISONGO Rigobert LUPAMANYI	Pièce	231		
5ème	1.53	53	Aujourd'hui les maths 5e année	COLLECTIF, EDICEF,	Pièce	231		

Classe	No		Désignation	Auteurs/Référence /Spécifications techniques (ST)	Unité	Qté	Obligatoire : A remplir par le soumissionnaire	
							ST proposées ou confirmer celles-ci par OK	Notes, remarques, réf. de la documentation
5ème	1.54	54	Dictionnaire	Petit Larousse illustré 2018, Editions Bicentenaire	Pièce	231		
5ème	1.55	55	« Les Enfants Modèles » Education Civique et Morale	Prof. DIMENICO MASCIOTRA, Editeur BEAUCHEMIN INTERNATIONAL inc	Pièce	231		
5ème	1.56	56	Education Civique et Morale 5 ^e et 6 ^e année primaire, manuel	Michel LAFON, LAFON EDUCATION	Pièce	231		
5ème	1.57	57	Géographie de la République Démocratique du Congo 5 ^e année	Eugène MBADU MBUMBA	Pièce	231		
5ème	1.58	58	Apprentissage implicite des mathématiques par les jeux	KIMBA PHONGI Eddy	Pièce	231		
5ème	1.59	59	Education pour la santé et l'environnement	Landa Kuntela	Pièce	231		
5ème	1.60	60	Vivre les sciences	Collectif, NATHAN	Pièce	231		
6ème	1.61	61	A nous l'école 6, manuel	Primaire, Français, 6 ^{ème}	Pièce	231		
6ème	1.62	62	Pratique de français 6	Michel LAFON	Pièce	231		
6ème	1.63	63	Précis des sciences naturelles	Emery MANESA MBUMBA	Pièce	231		
6ème	1.64	64	Apprenons les Maths 6 ^e année, manuel	Sylvain MBUYAMBA, CRP	Pièce	231		
6ème	1.65	65	Dictionnaire	Petit Larousse illustré 2018, Editions Bicentenaire	Pièce	231		
6ème	1.66	66	Géographie de la République Démocratique du Congo 6 ^e année	Eugène MBADU MBUMBA	Pièce	231		
6ème	1.67	67	Histoire	Valentin MBULUMUNGANGA	Pièce	231		
6ème	1.68	68	Manuel de sciences Naturelles	MADZO AMBWA, CRP	Pièce	231		

Classe	No		Désignation	Auteurs/Référence /Spécifications techniques (ST)	Unité	Qté	Obligatoire : A remplir par le soumissionnaire	
							ST proposées ou confirmer celles-ci par OK	Notes, remarques, réf. de la documentation
			(Anatomie)					
6ème	1.69	69	Manuels de Sciences Naturelles 6e année	MADZO AMBWA, CRP	Pièce	231		
6ème	1.70	70	Education Civique et Morale 5 ^e et 6e année primaire	Michel LAFON, LAFON EDUCATION	Pièce	231		
6ème	1.71	71	Apprenons l'Histoire de la R D Congo 6e année	Jean Pierre LISONGO Rigobert LUPAMANYI	Pièce	231		
6ème	1.72	72	« Les Enfants Modèles » Education Civique et Morale	Prof. DIMENICO MASCIOTRA, Editeur BEAUCHEMIN INTERNATIONAL inc	Pièce	231		
6ème	1.73	73	Aujourd'hui les maths 6e année, manuel	COLLECTIF, EDICEF	Pièce	231		
6ème	1.74	74	Vivre les Sciences	Collectif, NATHAN	Pièce	231		
6ème	1.75	75	Education pour la santé et l'environnement	Landa Kuntela	Pièce	231		
2.Livres et guides pour l'enseignant								
1ere	2.1	76	A la fontaine 1 ère année, guide	Primaire, Français, 1 ^{ère}	Pièce	21		
1ere	2.2	77	Apprenons les math, guide	Primaire, Maths 1 ^{ère} , guide de l'enseignant, MediasPaul	Pièce	21		
1ere	2.3	78	Sciences d'éveil à l'école primaire, guide	François Fortuné NGOIE,+243 81 14 70 520	Pièce	21		
1ere	2.4	79	Lire et écrire, français 1, Guide de l'enseignant	Primaire, français 1ère année	Pièce	21		
1ere	2.5	80	Mon 1er cahier de Mathématiques Tome 1	Primaire, Mathématiques 1 ^{ère} année, Medias paul	Pièce	21		

Classe	No		Désignation	Auteurs/Référence /Spécifications techniques (ST)	Unité	Qté	Obligatoire : A remplir par le soumissionnaire	
							ST proposées ou confirmer celles-ci par OK	Notes, remarques, réf. de la documentation
1ere	2.6	81	Mon 1er cahier de français	Primaire, français 1 ^{ère} année, Medias Paul	Pièce	21		
1ere	2.7	82	« Sciences d'éveil à l'école primaire » guide du maitre	Primaire, sciences, 1 ^{ère} , François Fortune NGOIE KAZADI	Pièce	21		
1ere	2.8	83	Apprentissage implicite des mathématiques par les jeux	Primaire, Mathématiques par les jeux,	Pièce	21		
1ere	2.9	84	Initiation aux travaux productifs à l'école primaire	Primaire, 1 ^{ère} , Willy Makiashi	Pièce	21		
1ere	2.10	85	« Comprenons les Mathématiques » Guides	Primaire, Mathématiques 1 ^{ère} année	Pièce	21		
1ere	2.11	86	Education pour la santé et environnement, guide	Primaire, ESE, 1 ^{ère} , guide de l'enseignant, Auteur : Landa Kuntela	Pièce	21		
2ème	2.12	87	Initiations aux travaux productifs à l'école primaire	Primaire, 2ème, Willy Makiashi	Pièce	21		
2ème	2.13	88	A la fontaine 2e année	Primaire, français, 2ème	Pièce	21		
2ème	2.14	89	« Sciences d'éveil à l'école primaire » guide du maitre	Primaire, sciences, 2 ^{ème} , François Fortune KAZADI	Pièce	21		
2ème	2.15	90	Mon 2ème cahier de Mathématiques Tome 2	Primaire, Math2, t2 médias Paul	Pièce	21		
2ème	2.16	91	Mon 2e cahier de français	Primaire, Français 2 ^{ème} année, Medias paul	Pièce	21		
2ème	2.17	92	Celui d'hygiène à l'école et Celui du Brigadier	Medias Paul	Pièce	21		
2ème	2.18	93	Lire et écrire, français 2	Primaire, français 2 ^{ème} , medias paul	Pièce	21		

Classe	No		Désignation	Auteurs/Référence /Spécifications techniques (ST)	Unité	Qté	Obligatoire : A remplir par le soumissionnaire	
							ST proposées ou confirmer celles-ci par OK	Notes, remarques, réf. de la documentation
2ème	2.19	94	Sciences d'éveil à l'école primaire » manuel de l'élève et guide du maître	Primaire, sciences, 2 ^{ème} , François Fortune NGOIE KAZADI	Pièce	21		
2ème	2.20	95	Apprentissage implicite des mathématiques par les jeux	Primaire, Math 2 ^{ème} année primaire	Pièce	21		
2ème	2.21	96	Comprenons les Mathématiques » Guides	Primaire, Math 2ème guide de l'élève	Pièce	21		
2ème	2.22	97	Apprenons les Sciences Guide	Medias Paul	Pièce	21		
2ème	2.23	98	Education pour la santé et l'environnement	Primaire, ESE, 2 ^{ème} , Landa Kuntela	Pièce	21		
2ème	2.24	99	« Les Enfants Modèles » Education Civique et Morale	Primaire, ECM, 2ème année primaire	Pièce	21		
3ème	2.25	100	Initiation aux travaux productifs à l'école primaire	Primaire, 3 ^{ème} , Willy Makiashi	Pièce	21		
3ème	2.26	101	Les Champions en français	Primaire, français, 3ème, EDICEF, Auteur COLLECTIF	Pièce	21		
3ème	2.27	102	Celui d'hygiène à l'école et Celui du Brigadier	Medias Paul	Pièce	21		
3ème	2.28	103	Comprenons les Mathématiques » Guides	Primaire, Math 3 ^{ème} , Guide de l'enseignant	Pièce	21		
3ème	2.29	104	Lire et écrire, français 3	Primaire, français 3 ^{ème} , Guide de l'enseignant	Pièce	21		
3ème	2.30	105	Gymnastique simplifiée	Adelard BILWALA ZANDU	Pièce	21		
3ème	2.31	106	Comprenons le Français, guides	MAXWELL WAHOME LONGHOR PUBLISHERS PLC +2540206532579/80/81,2	Pièce	21		

Classe	No		Désignation	Auteurs/Référence /Spécifications techniques (ST)	Unité	Qté	Obligatoire : A remplir par le soumissionnaire	
							ST proposées ou confirmer celles-ci par OK	Notes, remarques, réf. de la documentation
				54722204608, +254708282260				
3ème	2.32	107	Je m'exerce à la Géographie au Degré moyen	Ngoyi Nsenga Gaby	Pièce	21		
3ème	2.33	108	Apprentissage implicite des mathématiques par les jeux	Medias Paul	Pièce	21		
3ème	2.34	109	« Les Enfants Modèles » Education Civique et Morale	ECM, Michel LAFON	Pièce	21		
3ème	2.35	110	Apprenons les Sciences Guide	MAXWELL WAHOME LONGHOR PUBLISHERS PLC +2540206532579/80/81,2 54722204608, +254708282260	Pièce	21		
3ème	2.36	111	Education pour la santé et l'environnement	Primaire, ESE, 3ème, Landa Kuntela	Pièce	21		
3ème	2.37	112	Histoire 3ème année	Histoire, 3ème primaire Révérend père Directeur du CRP	Pièce	21		
4ème	2.38	113	Champion en français 4 , guide	COLLECTIF, EDICEF, 2008	Pièce	21		
4ème	2.39	114	Celui d'hygiène à l'école et Celui du Brigadier	Secrétaire Général de la Santé Publique	Pièce	21		
4ème	2.40	115	Je m'exerce à la Géographie au Degré moyen	NGOYI NSENGA GABY, Librairie pour Grands Lacs Mr SELEMANI MWATI KABALE	Pièce	21		
4ème	2.41	116	Géographie au degré moyen	Noëlla de ROOVER, CRP 2017	Pièce	21		

Classe	No		Désignation	Auteurs/Référence /Spécifications techniques (ST)	Unité	Qté	Obligatoire : A remplir par le soumissionnaire	
							ST proposées ou confirmer celles-ci par OK	Notes, remarques, réf. de la documentation
4ème	2.42	117	Gymnastique simplifiée	Adelard BILWALA ZANDU	Pièce	21		
4ème	2.43	118	Jenovic Muntu et les mathématiques en classe (Guide)	Philippe Jonnaert et collaborateurs	Pièce	21		
4ème	2.44	119	Apprentissage implicite des mathématiques par les jeux	KIMBA PHONGI Eddy	Pièce	21		
4ème	2.45	120	Mon livre de lecture et d'écriture	Joseph LOSENDELE ABIBA	Pièce	21		
4ème	2.46	121	« Les Enfants Modèles » Education Civique et Morale	Prof. DIMENICO MASCIOTRA, Editeur BEAUCHEMI N INTERNATIONAL Inc.	Pièce	21		
4ème	2.47	122	Comprenons les Mathématiques » Guide	MAXWELL WAHOME LONGHOR PUBLISHERS PLC	Pièce	21		
4ème	2.48	123	« Comprenons le Français » Guide	MAXWELL WAHOME, LONGHOR PUBLISHERS PLC	Pièce	21		
4ème	2.49	124	Apprenons les Sciences Guide	MAXWELLWAHOME LONGHOR, PUBLISHERS PLC	Pièce	21		
4ème	2.50	125	Apprenons les formes géométries à l'école primaire 4ème année	Léon Edouard MNGUNA NZAZI Dr Jean Marc KANYONGA Médecin des Hôpitaux Amos BALA Bala TSUK' Conseiller d'Orientation Scolaire et Professionnelle	Pièce	21		
4ème	2.51	126	Mon manuel de Technologie 4e année, Guide de l'Enseignant, degré élémentaire et moyen	François fortuné NGOIE KAZADI	Pièce	21		
4ème	2.52	127	Histoire	Histoire, 4ème primaire	Pièce	21		
4ème	2.53	128	Ce monde merveilleux	Pierre VASTRAELEN, Edition	Pièce	21		

Classe	No		Désignation	Auteurs/Référence /Spécifications techniques (ST)	Unité	Qté	Obligatoire : A remplir par le soumissionnaire	
							ST proposées ou confirmer celles-ci par OK	Notes, remarques, réf. de la documentation
				New SCOLOT				
4ème	2.54	129	Education pour la santé et l'environnement, guide	Landa Kuntela	Pièce	21		
4ème	2.55	130	Mon manuel de technologie	Technologie, 4ème, François Fortuné NGOIE KAZADI	Pièce	21		
5ème	2.56	131	Celui d'hygiène à l'école et Celui du Brigadier	Secrétaire Général de la Santé Publique	Pièce	21		
5ème	2.57	132	Apprenons les Maths guide pédagogique 5e année, guide	Sylvain MBUYAMBA, CRS	Pièce	21		
5ème	2.58	133	Dictionnaire	Petit Larousse illustré 2018, Editions Bicentenaire	Pièce	21		
5ème	2.59	134	Mon livre de lecture et d'écriture	Joseph LOSENDELE ABIBA	Pièce	21		
5ème	2.60	135	Informatique à l'école primaire, guide méthodologique	Mr KALOMBOLA BUSHIRI	Pièce	21		
5ème	2.61	136	Manuel de sciences Naturelles (Anatomie)	MADZO AMBWA, CRP	Pièce	21		
5ème	2.62	137	Manuels de Sciences Naturelles 5e année	MADZO AMBWA, CRP	Pièce	21		
5ème	2.63	138	Gymnastique simplifiée	Adelard BILWALA ZANDU	Pièce	21		
5ème	2.64	139	Apprentissage implicite des mathématiques par les jeux	KIMBA PHONGI Eddy	Pièce	21		
5ème	2.65	140	« Les Enfants Modèles » Education Civique et Morale	Prof. DIMENICO MASCIOTRA, Editeur BEAUCHEMIN INTERNATIONAL inc	Pièce	21		
5ème	2.66	141	Apprenons l'Histoire de la R D Congo 5e année	Jean Pierre LISONGO Rigobert LUPAMANYI,	Pièce	21		

Classe	No		Désignation	Auteurs/Référence /Spécifications techniques (ST)	Unité	Qté	Obligatoire : A remplir par le soumissionnaire	
							ST proposées ou confirmer celles-ci par OK	Notes, remarques, réf. de la documentation
5ème	2.67	142	Géographie de la République Démocratique du Congo 5e année	Eugène MBADU MBUMBA	Pièce	21		
5ème	2.68	143	Education Civique et Morale 5 ^e et 6e année primaire	Michel LAFON, LAFON EDUCATION	Pièce	21		
5ème	2.69	144	Aujourd'hui les maths 5e année guide pédagogique	COLLECTIF, EDICEF,	Pièce	21		
5ème	2.70	145	A nous l'école, guide	Primaire, Français, 5ème	Pièce	21		
5ème	2.71	146	Vivre les sciences	Collectif, NATHAN	Pièce	21		
5ème	2.72	147	Pratique de Français 5, guide	Michel LAFON	Pièce	21		
6ème	2.73	148	Pratique de Français 6	Michel LAFON	Pièce	21		
6ème	2.74	149	Apprenons les Maths guide pédagogique 6e année	Sylvain MBUYAMBA, CRP	Pièce	21		
6ème	2.75	150	Apprenons l'Histoire de la R D Congo 6e année	Jean Pierre LISONGO Rigobert LUPAMANYI	Pièce	21		
6ème	2.76	151	« Les Enfants Modèles » Education Civique et Morale	Prof. DIMENICO MASCIOTRA, Editeur BEAUCHEMIN INTERNATIONAL inc	Pièce	21		
6ème	2.77	152	Dictionnaire	Petit Larousse illustré 2018, Editions Bicentenaire	Pièce	21		
6ème	2.78	153	Informatique à l'école primaire, guide méthodologique	Mr KALOMBOLA BUSHIRI	Pièce	21		
6ème	2.79	154	Gymnastique simplifiée	Adelard BILWALA ZANDU	Pièce	21		
6ème	2.80	155	Apprentissage implicite des mathématiques par les jeux	KIMBA PHONGI Eddy	Pièce	21		
6ème	2.81	156	Mon livre de lecture et d'écriture	Joseph LOSENDELE ABIBA	Pièce	21		

Classe	No		Désignation	Auteurs/Référence /Spécifications techniques (ST)	Unité	Qté	Obligatoire : A remplir par le soumissionnaire	
							ST proposées ou confirmer celles-ci par OK	Notes, remarques, réf. de la documentation
6ème	2.82	157	Celui d'hygiène à l'école et Celui du Brigadier	Secrétaire Général de la Santé Publique	Pièce	21		
6ème	2.83	158	Géographie de la République Démocratique du Congo 6e année	Eugène MBADU MBUMBA	Pièce	21		
6ème	2.84	159	Education Civique et Morale 5 ^e et 6e année primaire	Michel LAFON, LAFON EDUCATION	Pièce	21		
6ème	2.85	160	Aujourd'hui les maths 6e année guide pédagogique	COLLECTIF, EDICEF	Pièce	21		
6ème	2.86	161	Histoire	Valentin MBULUMUNGANGA	Pièce	21		
6ème	2.87	162	Manuel de sciences Naturelles (Anatomie)	MADZO AMBWA	Pièce	21		
6ème	2.88	163	Manuels de Sciences Naturelles 6e année	MADZO AMBWA	Pièce	21		
6ème	2.89	164	Vivre les sciences	Collectif, NATHAN	Pièce	21		
6ème	2.90	165	Précis des sciences naturelles 6ème année primaire	Emery MANESA MBUMBA	Pièce	21		
3. Manuels pour 7e et 8 e EB								
7e et 8e EB	4.1	166	SVT 1 « Sciences de la Vie et de la Terre » 7ème année de l'Education de Base	Auteur : Benjamin LOKANGE, SELEMANI MWATI, Kabaleselemanimwati@yahoo. Réf.1751 du 17/9/2022	Pièce	20		
7e et 8e EB	4.2	167	Education Civique et Morale 7 EB	7ème année primaire EB, Monsieur Abbé Coordonnateur	Pièce	20		
7e et 8e EB	4.3	168	Maîtriser les sciences physiques 7e Education de Base	KAMULONGWA KUP, MAHENGO NZITA, NSONO ZENO JEAN, Editions LOYOLA	Pièce	20		

Classe	No		Désignation	Auteurs/Référence /Spécifications techniques (ST)	Unité	Qté	Obligatoire : A remplir par le soumissionnaire	
							ST proposées ou confirmer celles-ci par OK	Notes, remarques, réf. de la documentation
				2019				
7e et 8e EB	4.4	169	Maîtriser les maths 7 EB	Auteur : KAYEMBE KALALA, 8 ^{ème} , Ed. LOYOLA 2022 MEDIASPAUL	Pièce	20		
7e et 8e EB	4.5	170	Nowadays' English Book One	BONKUMU NKUBU Honoré, No Réf : 0336 du 23 mars 2023	Pièce	20		
7e et 8e EB	4.6	171	Histoire 7 EB	Auteur : Rigobert LUPUMANYI et JP LISONGO, No Réf : 2298 du 01 novembre 2021	Pièce	20		
7e et 8e EB	4.7	172	Technologie	Auteur : François FORTUNE NGOIE KAZADI, 7 ^{ème} ,	Pièce	20		
7e et 8e EB	4.8	173	Maitriser les Technologies de l'Information et de la Communication 7 ^{ème} année de l'Education de base	Emmanuel Mwendanga Kashema, John Bantu Babu, Editions LOYOLA, 2020	Pièce	20		
7e et 8e EB	4.9	174	SVT 2 « Sciences de la Vie et de la Terre » 8 e année de l'Education de Base	Benjamin LOKANGE,2023, Librairie pour Grands Lacs, Mr SELEMANI MWATI KABALE	Pièce	20		
7e et 8e EB	4.10	175	Maîtriser les sciences physiques 8e Education de Base	KAMULONGWA KUP, MAHENGO NZITA, NSONO ZENO JEAN, Editions LOYOLA 2019	Pièce	20		
7e et 8e EB	4.11	176	Maitriser les Technologies de l'Information et de la Communication 8 ^{ème} année de l'Education de base	Emmanuel Mwendanga Kashema, John Bantu Babu, Editions LOYOLA, 2020	Pièce	20		

Classe	No		Désignation	Auteurs/Référence /Spécifications techniques (ST)	Unité	Qté	Obligatoire : A remplir par le soumissionnaire	
							ST proposées ou confirmer celles-ci par OK	Notes, remarques, réf. de la documentation
7e et 8e EB	4.12	177	Maitriser les maths 8 EB	Auteur : KAYEMBE KALALA, 8 ^{ème} , Ed. LOYOLA 2022	Pièce	20		
7e et 8e EB	4.13	178	Technologie	Auteur : François FORTUNE NGOIE KAZADI, 8 ^{ème} ,	Pièce	20		
7e et 8e EB	4.14	179	Histoire 8 EB	Auteur : Rigobert LUPUMANYI et JP LISONGO, No Réf : 2298 du 01 novembre 2021	Pièce	20		
7e et 8e EB	4.15	180	Maitriser la Géographie de la République Démocratique du Congo et de l'Afrique 8 ^{ème} année de l'Education de Base	Luc Van den steen SJ, Cipatanga Celahana SJ, MASIANTIMA LUTETE, 2020, Editions LOYOLA-MANUELS SCOLAIRES	Pièce	20		
7e et 8e EB	4.16	181	The 8th form Pupils English Book « Leaning by practicing English »	Auteur : MONGOLEE EBWAA MATTHEW, No Ref : 2576 du 4 décembre 2021	Pièce	20		
7e et 8e EB	4.17	182	Nowadays' English Book Two	BONKUMU NKUBU Honoré, No Réf : 0336 du 23 mars 2023	Pièce	20		

LOT 3-Coordination Provincial du Haut-Katanga

N°	Désignation	Spécification techniques (ST)	Unité	Qté	Obligatoire : A remplir par le soumissionnaire	
					ST proposées ou confirmer celles-ci par OK	Notes, remarques, réf. de la documentation
1	Manuels scolaires					
1	Les champions en français	Primaire, Français, 3ème, EDICEF, Auteur COLLECTIF, 2008	Livre	1 477,00		
2	Les champions en français	Primaire, Français, 4ème, Auteur COLLECTIF EDICEF, 2008	Livre	1 314,00		
3	Pratique du Français	Primaire, 5ème, Auteur : Michel LAFON Education	Livre	1 260,00		
4	Pratique du Français	Primaire, 6ème, Auteur : Michel LAFON Education	Livre	1 079,00		
5	Jenovic et Muntu en classe de maths.	Primaire, Mathématiques 1ère, Auteur : Philippe Jonnaert et collaborateurs	Livre	1 800,00		
6	Jenovic et Muntu en classe de maths.	Primaire, Mathématiques 2ème, Auteur : Philippe Jonnaert et collaborateurs	Livre	1 527,00		
7	Jenovic et Muntu en classe de maths.	Primaire, Mathématiques 3ème, Auteur : Philippe Jonnaert et collaborateurs	Livre	1 477,00		
8	Jenovic et Muntu en classe de maths.	Primaire, Mathématiques 4ème, Auteur : Philippe Jonnaert et collaborateurs	Livre	1 314,00		

N°	Désignation	Spécification techniques (ST)	Unité	Qté	Obligatoire : A remplir par le soumissionnaire	
					ST proposées ou confirmer celles-ci par OK	Notes, remarques, réf. de la documentation
9	Aujourd'hui les mathématiques	Primaire, Mathématique, 5ème année, Auteur COLLECTIF, EDICEF	Livre	1 079,00		
10	Aujourd'hui les mathématiques	Primaire, Mathématique, 6ème année, Auteur COLLECTIF, EDICEF	Livre	1 260,00		
2.	Guides pédagogiques					
11	Masomo mazuri	Primaire, Kiswahili 3 ^{ème} , Auteur : Herri Van Laere	Livre	73,00		
12	Masomo mazuri	Primaire, Kiswahili 4 ^{ème} , Auteur : Herri Van Laere	Livre	71,00		
13	Sarufi na kazi za sarufi	Primaire, kiswahili, 3 ^{ème} année, J Weghesteen, Procure des Pères Blancs, 1953	Livre	73,00		
14	Sarufi na kazi za sarufi	Primaire, kiswahili, 4 ^{ème} année, J Weghesteen, Procure des Pères Blancs, 1954	Livre	71,00		
15	Lugha za kiswahili	Primaire, Kiswahili, 5 ^{ème} année,	Livre	68,00		
16	Lugha za kiswahili	Primaire, Kiswahili, 6 ^{ème} année,	Livre	66,00		
17	A la fontaine	Primaire, Français, 1 ^{ère} ,	Livre	78,00		

N°	Désignation	Spécification techniques (ST)	Unité	Qté	Obligatoire : A remplir par le soumissionnaire	
					ST proposées ou confirmer celles-ci par OK	Notes, remarques, réf. de la documentation
18	A la fontaine	Primaire, Français, 2ème	Livre	78,00		
19	Les champions en français	Primaire, Français, 3ème, EDICEF, Auteur COLLECTIF,	Livre	73,00		
20	Les champions en français	Primaire, Français, 4ème, Auteur COLLECTIF EDICEF, 2008	Livre	71,00		
21	Pratique du français	Primaire, 5ème, Auteur : Michel LAFON Education	Livre	68,00		
22	Pratique du français	Primaire, 6ème, Auteur : Michel LAFON Education	Livre	66,00		
23	Jenovic et Muntu en classe de maths.	Primaire, Mathématiques 1ère, Auteur : Philippe Jonnaert et collaborateurs	Livre	78,00		
24	Jenovic et Muntu en classe de maths.	Primaire, Mathématiques 2ème, Auteur : Philippe Jonnaert et collaborateurs	Livre	78,00		
25	Jenovic et Muntu en classe de maths.	Primaire, Mathématiques 3ème, Auteur : Philippe Jonnaert et collaborateurs	Livre	73,00		
26	Jenovic et Muntu en classe de maths.	Primaire, Mathématiques 4ème, Auteur : Philippe Jonnaert et collaborateurs	Livre	71,00		
27	Aujourd'hui les mathématiques	Primaire, Mathématique, 5ème année, Auteur COLLECTIF, EDICEF	Livre	68,00		

N°	Désignation	Spécification techniques (ST)	Unité	Qté	Obligatoire : A remplir par le soumissionnaire	
					ST proposées ou confirmer celles-ci par OK	Notes, remarques, réf. de la documentation
28	Aujourd'hui les mathématiques	Primaire, Mathématique, 6ème année, Auteur COLLECTIF, EDICEF	Livre	66,00		
29	Mon manuel de sciences d'éveil	Primaire, Sciences, 3ème, Francois Fortuné NGOIE KAZADI	Livre	78,00		
30	Mon manuel de sciences d'éveil	Primaire, Sciences, 4ème, Francois Fortuné NGOIE KAZADI	Livre	78,00		
31	Mon manuel de sciences	Primaire, Sciences, 4ème, Francois Fortuné NGOIE KAZADI	Livre	73,00		
32	Mon manuel de sciences	Primaire, Sciences, 5ème, Francois Fortuné NGOIE KAZADI	Livre	71,00		
33	Vivre les sciences	Primaire, Sciences, 5ème, Auteur : collectif, NATHAN	Livre	68,00		
34	Vivre les sciences	Primaire, Sciences, 6ème, Auteur : collectif, NATHAN	Livre	68,00		
35	Mon manuel de technologie	Technologie, 1ère, François Fortuné NGOIE KAZADI	Livre	78,00		
36	Mon manuel de technologie	Technologie, 2ème, François Fortuné NGOIE KAZADI	Livre	78,00		
37	Mon manuel de technologie	Technologie, 3ème, François Fortuné NGOIE KAZADI	Livre	73,00		
38	Mon manuel de technologie	Technologie, 4ème, François Fortuné NGOIE KAZADI	Livre	71,00		

N°	Désignation	Spécification techniques (ST)	Unité	Qté	Obligatoire : A remplir par le soumissionnaire	
					ST proposées ou confirmer celles-ci par OK	Notes, remarques, réf. de la documentation
39	Technologie 5 ^{ème}	Technologie, 5 ^{ème} , François Fortuné NGOIE KAZADI	Livre	68,00		
40	Technologie 6 ^{ème}	Technologie, 6 ^{ème} , François Fortuné NGOIE KAZADI	Livre	68,00		
41	Informatique au primaire	Primaire, Informatique, 1 ^{ère} , BANZA SOMWE et NKUNKWE Eustache	Livre	77,00		
42	Informatique au primaire	Primaire, Informatique, 2 ^{ème} , BANZA SOMWE et NKUNKWE Eustache	Livre	77,00		
43	Informatique au primaire	Primaire, Informatique, 3 ^{ème} , BANZA SOMWE et NKUNKWE Eustache	Livre	73,00		
44	Informatique au primaire	Primaire, Informatique, 4 ^{ème} , BANZA SOMWE et NKUNKWE Eustache	Livre	71,00		
45	Informatique au primaire	Primaire, Informatique, 5 ^{ème} , BANZA SOMWE et NKUNKWE Eustache	Livre	68,00		
46	Informatique au primaire	Primaire, Informatique, 6 ^{ème} , BANZA SOMWE et NKUNKWE Eustache	Livre	68,00		

N°	Désignation	Spécification techniques (ST)	Unité	Qté	Obligatoire : A remplir par le soumissionnaire	
					ST proposées ou confirmer celles-ci par OK	Notes, remarques, réf. de la documentation
47	Géographie au degré moyen	Primaire, Géographie degré moyen, Auteur : Noëlla de ROOVER, CRP 2017	Livre	144,00		
48	Maitriser la Géographie de la RDC et de l'Afrique	Primaire, Géographie 2, Auteur : Luc Van den Steen sj, Editions Loyola, 2018	Livre	134,00		
49	Image de la terre	Primaire, Géographie 6, Auteur : MJ bourguignon, édition CEEC, 2023	Livre	66,00		
50	Apprenons l'histoire de la RDC, de l'Afrique et du monde,	Primaire, 6ème, Auteur : Rigobert LUPAMANYI ET JP LISONGO, Editions LAHA	Livre	134,00		
51	Histoire du Congo	Primaire, 5ème année, Auteur ; Jean Pierre LISONGO	Livre	68,00		
52	Histoire 6ème	Primaire, 6ème, Auteurs : Réunuons des professeurs	Livre	66,00		
53	Education civique et morale	Primaire, 5ème Auteur : Denis SADIKI	Livre	68,00		
54	Education civique et morale	Primaire, 6ème Auteur : Denis SADIKI	Livre	66,00		
55	Education pour la santé et l'environnement	Primaire, ESE, 1ère, Auteur Landu Kuntela	Livre	77,00		

N°	Désignation	Spécification techniques (ST)	Unité	Qté	Obligatoire : A remplir par le soumissionnaire	
					ST proposées ou confirmer celles-ci par OK	Notes, remarques, réf. de la documentation
56	Education pour la santé et l'environnement	Primaire, ESE, 2ème, Auteur Landu Kuntela	Livre	77,00		
57	Education pour la santé et l'environnement	Primaire, ESE, 3ème, Auteur Landu Kuntela	Livre	73,00		
58	Education pour la santé et l'environnement	Primaire, ESE, 4ème, Auteur Landu Kuntela	Livre	71,00		
59	Education pour la santé et l'environnement	Primaire, ESE, 5ème, Auteur Landu Kuntela	Livre	68,00		
60	Education pour la santé et l'environnement	Primaire, ESE, 6ème, Auteur Landu Kuntela	Livre	66,00		
61	Dessin pratique	Primaire, Arts/éducation artistique, 6ème année	Livre	66,00		
62	Initiation aux travaux productifs à l'école primaire	Primaire, 1 ^{ère} , Auteur : Willy Makiashi	Livre	77,00		
63	Initiation aux travaux productifs à l'école primaire	Primaire, 2ème, Auteur : Willy Makiashi	Livre	77,00		
64	Initiation aux travaux productifs à l'école primaire	Primaire, 3ème, Auteur : Willy Makiashi	Livre	73,00		
65	Initiation aux travaux productifs à l'école primaire	Primaire, 4ème, Auteur : Willy Makiashi	Livre	71,00		
66	Initiation aux travaux productifs à l'école primaire	Primaire, 5ème, Auteur : Willy Makiashi	Livre	68,00		

N°	Désignation	Spécification techniques (ST)	Unité	Qté	Obligatoire : A remplir par le soumissionnaire	
					ST proposées ou confirmer celles-ci par OK	Notes, remarques, réf. de la documentation
67	Initiation aux travaux productifs à l'école primaire	Primaire, 6ème, Auteur : Willy Makiashi	Livre	66,00		
68	Le nouveau Français 6	Primaire, Français 6ème, éditions CEEC	Livre	66,00		
69	Calcul pratique	Primaire, Maths 5ème	Livre	68,00		
70	Calcul pratique	Primaire, Maths 6ème	Livre	66,00		
71	Mon premier livre de calcul	Primaire, Maths 1ère	Livre	77,00		
72	Mon second livre de calcul	Primaire, Maths 2ème	Livre	77,00		
73	Etude du milieu	Primaire, Sciences 1ère et 2ème	Livre	134,00		
74	Ce monde merveilleux	Primaire, Sciences, 3ème année, Auteur : Pierre VASTRAELEN Edition New SCOLOT	Livre	73,00		
75	Ce monde merveilleux	Primaire, Sciences, 4ème année, Auteur : Pierre VASTRAELEN Edition New SCOLOT	Livre	71,00		
76	Ce monde merveilleux	Primaire, Sciences, 5ème année, Auteur : Pierre VASTRAELEN Edition New SCOLOT	Livre	68,00		
77	Ce monde merveilleux	Primaire, Sciences, 6ème année, Auteur : Pierre VASTRAELEN Edition New SCOLOT	Livre	66,00		

N°	Désignation	Spécification techniques (ST)	Unité	Qté	Obligatoire : A remplir par le soumissionnaire	
					ST proposées ou confirmer celles-ci par OK	Notes, remarques, réf. de la documentation
3 Manuels de l'enseignant de psychopédagogie						
78	L'organisation et législation scolaire	Bayombo, Unikis, 1984 NA, Presse universitaire	Livre	15,00		
79	Notions de méthodologie générale à l'usage des instituteurs de l'EP	Mulier, S, Kin Samafos 1979	Livre	15,00		
80	Technologie de l'information et de la communication	Kalonji Mukendi, J.J, Lubumbashi, IFADEM, 2019	Livre	15,00		
81	Dictionnaire de psychologie	Norbert Sylamy, "Paris, Birads, 1973	Livre	15,00		
82	Cours de psychologie	Fr Elie, Bruxelles, Ed. Maristes, 1963	Livre	15,00		
83	Cours de psychologie	Pie Tshibanda, Ed. Saint-Paul Lubumbashi	Livre	15,00		
84	Les bases en psychologie	Terman & Blan Pain, Bruxelles, Ed. Prodime, 1979	Livre	15,00		
85	Méthodologie générale et pratique	Simone sc, Kin, Saint-Paul, 1971	Livre	15,00		
86	Conduite de leçons à l'école primaire	Ebengo Makoke, Kin, Medias Paul, 2003	Livre	15,00		
87	Méthodologie spéciale	Simone Scaillet, Kin, CRP, 1971	Livre	15,00		
88	Méthodologie spéciale	Simone Scaillet, Kin, CRP, 2002	Livre	15,00		
89	L'approche par les compétences	Guillemette et All, Paris, Cahiers Binet- Simon, 2020	Livre	15,00		
90	Enseigner le français pour les mathématiques et par les mathématiques	Lubumbashi, IFADEM, 2013	Livre	15,00		
91	Dictionnaire de la langue pédagogique	Foulquié, Paris, PUF, 2011	Livre	15,00		

N°	Désignation	Spécification techniques (ST)	Unité	Qté	Obligatoire : A remplir par le soumissionnaire	
					ST proposées ou confirmer celles-ci par OK	Notes, remarques, réf. de la documentation
92	Dictionnaire illustré du cinquantenaire	MINEPST	Livre	15,00		
93	Nouveau lexique de psychologie à l'usage des humanités pédagogiques : définitions, explications, exemples, schémas	François Xavier MUBUY MPIER, Edition : EAPE 2021	Livre	15,00		
94	Formation des enseignants : Prévisions des matières de la psychologie aux humanités pédagogiques	François Xavier MUBUY MPIER, Edition : EAPE 2022	Livre	15,00		
95	Psychologie générale et génétique	IBEKI, Saint-Paul ? 2001	Livre	15,00		
4. Manuels DAS (7^{ème} et 8^{ème})						
96	Maitriser les maths 1	Auteur : Godefroid Mbala MOKE Emmanuel wa TANGA LUKANG, 7 ^{ème} , Ed. LOYOLA, 2021 MEDIASPAUL	Manuel	15,00		
97	Maitriser les maths 2	Auteur : Godefroid Mbala MOKE Emmanuel wa TANGA LUKANG, 8 ^{ème} , Ed. LOYOLA, 2021 MEDIASPAUL	Manuel	15,00		
98	Maitriser les maths 1	Auteur: KAYEMBE KALALA, 7 ^{ème} , Ed. LOYOLA 2022 MEDIASPA	Manuel	15,00		
99	Maitriser les maths 2	Auteur: KAYEMBE KALALA, 8 ^{ème} , Ed. LOYOLA 2022 MEDIASPAUL	Manuel	15,00		
100	J'apprends les maths 1	Auteur : BWANGA MUKONKOLE, 7 ^{ème} , Edition Loyola	Manuel	15,00		

N°	Désignation	Spécification techniques (ST)	Unité	Qté	Obligatoire : A remplir par le soumissionnaire	
					ST proposées ou confirmer celles-ci par OK	Notes, remarques, réf. de la documentation
101	J'apprends les maths 2	Auteur : BWANGA MUKONKOLE, 8ème, Edition Loyola	Manuel	15,00		
102	Technologie 1	Auteur : François FORTUNE NGOIE KAZADI, 7ème,	Manuel	15,00		
103	Technologie 2	Auteur : François FORTUNE NGOIE KAZADI, 8ème,	Manuel	15,00		
104	Manuel des techniques de l'informatique et de la communication 1	Auteur : François FORTUNE NGOIE KAZADI	Manuel	15,00		
105	Manuel des techniques de l'informatique et de la communication 2	Auteur : François FORTUNE NGOIE KAZADI	Manuel	15,00		
106	svt 1	Auteur : Benjamin LOKANGE, SELEMANI MWATI KABALEselemanimwati@yahoo. Réf.1751 du 17/9/2022	Manuel	15,00		
107	svt 2	Auteur : Benjamin LOKANGE, SELEMANI MWATI KABALEselemanimwati@yahoo. Réf.1751 du 17/9/2023	Manuel	15,00		
108	Anatomie première année	Auteur ; Sr Immaculée, CRP (Centre de Recherches Pédagogique, 11Rue Limete) 2017, 7ème année	Manuel	15,00		

N°	Désignation	Spécification techniques (ST)	Unité	Qté	Obligatoire : A remplir par le soumissionnaire	
					ST proposées ou confirmer celles-ci par OK	Notes, remarques, réf. de la documentation
109	Anatomie première année	Auteur ; Sr Immaculée, CRP (Centre de Recherches Pédagogique, 11Rue Limete) 2017, 8ème année	Manuel	15,00		
110	Botanique 1ère année secondaire	CRP (Centre de Recherches Pédagogique, 11Rue Limete) 2018	Manuel	15,00		
111	Zoologie 2ème année secondaire	CRP (Centre de Recherches Pédagogique, 11Rue, n° 3 Limete) 2017	Manuel	15,00		
112	Maitriser les sciences physiques	KAMULONGWA KUP, MAHENGO NZITA, NSONO ZENO JEAN, Editions LOYOLA 2019	Manuel	15,00		
113	Maitriser les Tic 1 (7ème année)	Emmanuel Mwendanga Kashema John Bantu BABU, LOYOLA 14, Av. de la justice Kinshasa Gombe. Réf.1475 du 8/10/2020	Manuel	15,00		
114	Maitriser les Tic 2 (8ème année)	Emmanuel Mwendanga Kashema John Bantu BABU, LOYOLA 14, Av. de la justice Kinshasa Gombe. Réf.1475 du 8/10/2020	Manuel	15,00		

N°	Désignation	Spécification techniques (ST)	Unité	Qté	Obligatoire : A remplir par le soumissionnaire	
					ST proposées ou confirmer celles-ci par OK	Notes, remarques, réf. de la documentation
5. Manuels pour les bibliothèques dans les REP						
115	Manuel de pédagogie générale	Ibeki, Saint-Paul ? 2001	Manuel	15,00		
116	Notre Beau Métier : Manuel de psychologie générale	Macaire & R, Saint-Paul 1964	Manuel	15,00		
117	Quelques stratégies pour une éducation idéale en Afrique	Cijika Kayombo, Le Harmattan 2014	Manuel	15,00		
118	Comment définir les objectifs	MAGER, Paris 1975, Kin Médias Paul 2007	Manuel	15,00		
119	Notes de péda	Simone Sc, Kin Médias Paul 2007,	Manuel	15,00		
120	Psychologie appliquée à l'Education	Simone Sc, Kin Médias Paul 1981	Manuel	15,00		
121	Discipline positive	Jane Nelsen, N York Ed. Three Rivers Press 2000	Manuel	15,00		
122	L'école dans la société : psychosociologie de modèles éducatifs	Suzanne Molle, Paris Dunod 1969	Manuel	15,00		
123	L'organisation et législation scolaire	Bayombo, B, Unikis, 1984 NA, Presse universitaire	Manuel	15,00		
124	La réunion de la rentrée, document à l'usage des préfets & DE	Kin SERNAFOR, 1987	Manuel	15,00		
125	Guides des enseignants sur la gestion d'une classe (2ème version)	L'shi IPP, 2004	Manuel	15,00		

N°	Désignation	Spécification techniques (ST)	Unité	Qté	Obligatoire : A remplir par le soumissionnaire	
					ST proposées ou confirmer celles-ci par OK	Notes, remarques, réf. de la documentation
126	Apprentissage et didactique. Où en est-on ?	Gerard V, Hachette, Paris, 1994	Manuel	15,00		
127	Les pratiques de classe dans l'APC	Rogiers. X, Belgique, Ed. Boeck 2010	Manuel	15,00		
128	La pédagogie de l'intégration	Rogiers. X, Belgique, Ed. Boeck 2010	Manuel	15,00		
129	Notions de méthodologie générale à l'usage des instituteurs de l'EP	Mulier, S, Kin Samafos 1979	Manuel	15,00		
130	Pour un enseignement stratégique : l'apport de la psychologie cognitive	Tardif, J, Québec, Ed. Logique, 1992	Manuel	15,00		
131	Dictionnaire de psychologie	Norbert Sylamy, "Paris, Birads, 1973	Manuel	15,00		
132	Le développement de la personnalité	Carl Rogers, Bruxelles, Dunod, 2005	Manuel	15,00		
133	Cours de psychologie	Fr Elie, Bruxelles, Ed. Maristes, 1963	Manuel	15,00		
134	Cours de psychologie	Pie Tshibanda, Ed. Saint-Paul Lubumbashi	Manuel	15,00		
135	Psychoéducation	J Leif & J Delay, Paris, Ed. Fernand Nathan, 1960	Manuel	15,00		
136	Psychopéda Tome 1	Georges Ruchon, Paris, Ed. Salvator, 1966	Manuel	15,00		
137	Les prodigieuses victoires de la psychologie moderne	Pierre Daco, Verviers, Ed. Gérard, 1960	Manuel	15,00		
138	Comment connaître votre enfant	Rogier Mucchielli, Paris, Ed. Sociales françaises, 1969	Manuel	15,00		

N°	Désignation	Spécification techniques (ST)	Unité	Qté	Obligatoire : A remplir par le soumissionnaire	
					ST proposées ou confirmer celles-ci par OK	Notes, remarques, réf. de la documentation
139	Les bases en psychologie	Terman & Blan Pain, Bruxelles, Ed. Prodime, 1979	Manuel	15,00		
140	Les adolescents et la compréhension des textes écrits	Bamwisho, RDC, Unikis, 2ème éd. Puz, 1978	Manuel	15,00		
141	Manuel de psychologie de l'enfant	Carmichael, Paris, PUF, 1952	Manuel	15,00		
142	L'adolescent	Debesse, Paris, PUF, 1962	Manuel	15,00		
143	Les étapes de l'éducation	Debesse, Paris, PUF, 1970	Manuel	15,00		
144	Guide d'élaboration du projet d'établissement	IGA Beya, Kin, 2023, MIN EPST	Manuel	15,00		
145	Méthodologie générale et pratique	Simone sc, Kin, Saint-Paul, 1971	Manuel	15,00		
146	L'éducation intellectuelle	Theunissen, Kin, 2ème éd, 1966	Manuel	15,00		
147	Pour mieux enseigner, méthodologie	Anselme D'HAESE	Manuel	15,00		
148	Conduite de leçons à l'école primaire	Ebengo Makoke, Bruxelles, Ed. La procure, 1959	Manuel	15,00		
149	Enseignement individualisé	Dottrens, R. Paris, 2ème Ed. 1947	Manuel	15,00		
150	Dictionnaire de la pédagogie Freinet	Philippe et All, Paris, ESF sciences humaines, 2018	Manuel	15,00		
151	La docimologie	Bonboir, A., Paris, PUF, 1972	Manuel	15,00		
152	Stratégies d'apprentissage par les problèmes	Caroline, l & Raymond, C., Québec, Segep de vieux Montréal, 2005	Manuel	15,00		

N°	Désignation	Spécification techniques (ST)	Unité	Qté	Obligatoire : A remplir par le soumissionnaire	
					ST proposées ou confirmer celles-ci par OK	Notes, remarques, réf. de la documentation
153	Technologie de l'information et de la communication	Kalonji Mukendi, J.J; Lubumbashi, IFADEM, 2019	Manuel	15,00		
154	Méthodologie spéciale	Simone Scaillet, Kin, CRP, 1974	Manuel	15,00		
155	Méthodologie spéciale	Simone Scaillet, Kin, CRP, 2002	Manuel	15,00		
156	L'approche par les compétences	Guillemette et All; Paris, Cahiers Binet- Simon, 2020	Manuel	15,00		
157	Enseigner le français pour les mathématiques et par les mathématiques	Lubumbashi, IFADEM, 2013	Manuel	15,00		
158	Courrier de l'enseignant	REYES PUERTS ; Lubumbashi, Ekumene, 2002	Manuel	15,00		
159	Dictionnaire de la langue pédagogique	Foulquié, Paris, PUF, 2011	Manuel	15,00		
160	Dictionnaire du cinquantenaire	MINEPST	Manuel	15,00		
161	Nouveau lexique de psychologie à l'usage des humanités pédagogiques : définitions, explications, exemples, schémas	François Xavier MUBUY MPIER, Edition : EAPE 2021	Manuel	15,00		
162	Manuel des techniques de l'informatique et de la communication 1	François FORTUNE NGOIE KAZADI, 6222 du 13 juillet 2017	Manuel	15,00		

N°	Désignation	Spécification techniques (ST)	Unité	Qté	Obligatoire : A remplir par le soumissionnaire	
					ST proposées ou confirmer celles-ci par OK	Notes, remarques, réf. de la documentation
163	Manuel des techniques de l'informatique et de la communication 2	François FORTUNE NGOIE KAZADI, 6222 du 13 juillet 2017	Manuel	15,00		

6 Formulaires

6.1 Fiche d'identification

6.1.1 Personne physique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici : <https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:412289af-39do-4646-b070-5cfed3760aed>

I. DONNÉES PERSONNELLES		
NOM(S) DE FAMILLE ¹²		
PRÉNOM(S)		
DATE DE NAISSANCE		
JJ MM AAAA		
LIEU DE NAISSANCE (VILLE, VILLAGE)	PAYS DE NAISSANCE	
TYPE DE DOCUMENT D'IDENTITÉ		
CARTE D'IDENTITÉ PASSEPORT PERMIS DE CONDUIRE ¹³ AUTRE ¹⁴		
PAYS ÉMETTEUR		
NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ		
NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL ¹⁵		
ADRESSE PRIVÉE PERMANENTE		
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE
RÉGION ¹⁶	PAYS	
TÉLÉPHONE PRIVÉ		
COURRIEL PRIVÉ		
II. DONNÉES COMMERCIALES		Si OUI, veuillez fournir vos données commerciales et joindre des copies des justificatifs officiels.
Vous dirigez votre propre entreprise sans personnalité juridique distincte (vous êtes entrepreneur individuel, indépendant, etc.) et en tant que tel, vous fournissez des services à la Commission ou à d'autres institutions, agences et organes de l'UE?	NOM DE L'ENTREPRISE (le cas échéant)	
	NUMÉRO DE TVA	
	NUMÉRO D'ENREGISTREMENT	
	LIEU DE L'ENREGISTREMENT	
	VILLE	
	PAYS	

¹² Comme indiqué sur le document officiel.

¹³ Accepté uniquement pour la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark, la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Islande, le Canada, les États-Unis et l'Australie.

¹⁴ A défaut des autres documents d'identités: titre de séjour ou passeport diplomatique.

¹⁵ Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

¹⁶ Indiquer la région, l'état ou la province uniquement pour les pays non membres de l'UE, à l'exclusion des pays de l'AELE et des pays candidats.

OUI	NON	
DATE	SIGNATURE	

6.1.2 Entité de droit privé/public ayant une forme juridique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:3b918624-1fb2-4708-9199-e591dcdfe19b>

NOM OFFICIEL¹⁷					
NOM COMMERCIAL (si différent)					
ABRÉVIATION					
FORME JURIDIQUE					
TYPE	A BUT LUCRATIF				
D'ORGANISATION	SANS BUT LUCRATIF	ONG¹⁸	OUI	NON	
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL¹⁹					
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE (le cas échéant)					
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL		VILLE	PAYS		
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL					
	JJ	MM	AAAA		
NUMÉRO DE TVA					
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL					
CODE POSTAL	BOITE POSTALE		VILLE		
PAYS	TÉLÉPHONE				
COURRIEL					
DATE			CACHET		
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ					

¹⁷ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

¹⁸ ONG = Organisation non gouvernementale, à remplir pour les organisations sans but lucratif.

¹⁹ Le numéro d'enregistrement au registre national des entreprises. Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

Entité de droit public²⁰

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:c52ab6a5-6134-4fed-9596-107f7daf6f1b>

NOM OFFICIEL²¹		
ABRÉVIATION		
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL²²		
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE		
(le cas échéant)		
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE	PAYS
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	JJ	MM AAAA
NUMÉRO DE TVA		
ADRESSE OFFICIELLE		
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE
PAYS		TÉLÉPHONE
COURRIEL		
DATE	CACHET	
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ		

6.1.3 Sous-traitants

Nom et forme juridique	Adresse / siège social	Objet

²⁰ Entité de droit public DOTÉE DE LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE: entité de droit public capable de se représenter elle-même et d'agir en son nom propre, c'est-à-dire capable d'ester en justice, d'acquiescer et de se défaire des biens, et de conclure des contrats. Ce statut juridique est confirmé par l'acte juridique officiel établissant l'entité (loi, décret, etc.).

²¹ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

²² Numéro d'enregistrement de l'entité au registre national.

6.2 Formulaire d'offre – Prix-LOT1-Coordination provinciale du Sud - Ubangi

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux dispositions du CSC-COD2299611SH6-10071, le présent marché et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans le CSC-COD2299611SH6-10071 et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

Les prix unitaires et les prix globaux de chacun des postes de l'inventaire sont établis en respectant la valeur relative de ces postes par rapport au montant total de l'offre. Tous les frais généraux et financiers, ainsi que le bénéfice, sont répartis sur les différents postes proportionnellement à l'importance de ceux-ci.

La taxe sur la valeur ajoutée fait l'objet d'un poste spécial de l'inventaire, pour être ajoutée au montant de l'offre. Le soumissionnaire s'engage à exécuter le marché public conformément aux dispositions du CSC- COD2299611SH6-10071 aux prix suivants, exprimés en euros et hors TVA :

LOT	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL EN €
LOT 1	Coordination provinciale du Sud-Ubangi (SU)	

Pourcentage TVA :%.

En cas d'approbation de la présente offre, le cautionnement sera constitué dans les conditions et délais prescrits dans le cahier spécial des charges.

L'information confidentielle et/ou l'information qui se rapporte à des secrets techniques ou commerciaux est clairement indiquée dans l'offre.

Afin de rendre possible une comparaison adéquate des offres, les données ou documents mentionnés << ci-dessous ou au point ..., dûment signés, doivent être joints à l'offre.

En annexe, le soumissionnaire joint à son offre

Le soumissionnaire déclare sur l'honneur que les informations fournies sont exactes et correctes et qu'elles ont été établies en parfaite connaissance des conséquences de toute fausse déclaration.

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à le

6.3 Formulaire d'offre – Prix-Lot2-Coordination Provinciale du Kasai-Oriental

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux dispositions du CSC-COD2299611SH6-10071, le présent marché et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans le CSC-COD2299611SH6-10071 et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

Les prix unitaires et les prix globaux de chacun des postes de l'inventaire sont établis en respectant la valeur relative de ces postes par rapport au montant total de l'offre. Tous les frais généraux et financiers, ainsi que le bénéfice, sont répartis sur les différents postes proportionnellement à l'importance de ceux-ci.

La taxe sur la valeur ajoutée fait l'objet d'un poste spécial de l'inventaire, pour être ajoutée au montant de l'offre. Le soumissionnaire s'engage à exécuter le marché public conformément aux dispositions du CSC- COD2299611SH6-10071 aux prix suivants, exprimés en euros et hors TVA :

LOT	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL EN €
LOT 2	Coordination provinciale du Kasai-Oriental (KOR)	

Pourcentage TVA :%.

En cas d'approbation de la présente offre, le cautionnement sera constitué dans les conditions et délais prescrits dans le cahier spécial des charges.

L'information confidentielle et/ou l'information qui se rapporte à des secrets techniques ou commerciaux est clairement indiquée dans l'offre.

Afin de rendre possible une comparaison adéquate des offres, les données ou documents mentionnés << ci-dessous ou au point ..., dûment signés, doivent être joints à l'offre.

En annexe, le soumissionnaire joint à son offre

Le soumissionnaire déclare sur l'honneur que les informations fournies sont exactes et correctes et qu'elles ont été établies en parfaite connaissance des conséquences de toute fausse déclaration.

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à le

6.4 Formulaire d'offre - Prix -Lot3-Coordination Provinciale du Haut-Katanga

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux dispositions du CSC-COD2299611SH6-10071, le présent marché et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans le CSC-COD2299611SH6-10071 et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

Les prix unitaires et les prix globaux de chacun des postes de l'inventaire sont établis en respectant la valeur relative de ces postes par rapport au montant total de l'offre. Tous les frais généraux et financiers, ainsi que le bénéfice, sont répartis sur les différents postes proportionnellement à l'importance de ceux-ci.

La taxe sur la valeur ajoutée fait l'objet d'un poste spécial de l'inventaire, pour être ajoutée au montant de l'offre. Le soumissionnaire s'engage à exécuter le marché public conformément aux dispositions du CSC- COD2299611SH6-10071 aux prix suivants, exprimés en euros et hors TVA :

LOT	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL EN €
LOT 3	Coordination provinciale du Haut-Katanga (HK)	

Pourcentage TVA :%.

En cas d'approbation de la présente offre, le cautionnement sera constitué dans les conditions et délais prescrits dans le cahier spécial des charges.

L'information confidentielle et/ou l'information qui se rapporte à des secrets techniques ou commerciaux est clairement indiquée dans l'offre.

Afin de rendre possible une comparaison adéquate des offres, les données ou documents mentionnés << ci-dessous ou au point ..., dûment signés, doivent être joints à l'offre.

En annexe, le soumissionnaire joint à son offre

Le soumissionnaire déclare sur l'honneur que les informations fournies sont exactes et correctes et qu'elles ont été établies en parfaite connaissance des conséquences de toute fausse déclaration.

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à le

6.5 Bordereau de Prix -Lot 1-Coordination Provinciale du Sud-Ubangi

N°	Désignation	Spécifications techniques	Unité	Qté	PU/€	PT/€
Manuels scolaires						
1	A la Fontaine 1 (L.E)	Jean de la Fontaine, primaire, français 1 ^{ère} .	Manuel	800		
2	Apprenons les mathématiques (L.E)	Primaire, Mathématiques 1 ^{ère} , Philippe Jonnaert et collaborateurs.	Manuel	800		
3	Education pour la santé et Environnement	Primaire, ESE, 1 ^{ère} année, Landu Kuntela	Manuel	800		
4	A la fontaine 2e année	Jean de la Fontaine, primaire, français 2eme	Manuel	800		
5	Jenovic Muntu et les mathématiques en classe 2 (L.E)	Primaire, Mathématiques 2 ^{ème} , Auteur : Philippe Jonnaert et collaborateur	Manuel	800		
6	Sciences d'éveil à l'école primaire » manuel de l'élève (Classe 2)	François Fortuné NGOIE+243 81 14 70 520	Manuel	800		
7	Education pour la santé et l'environnement	Primaire, ESE, 2 ^{ème} année, Landu Kuntela	Manuel	800		
8	Jenovic Muntu et les mathématiques en classe 3	Primaire, Mathématiques 3 ^{ème} , Philippe Jonnaert et collaborateurs	Manuel	800		
9	Jenovic Muntu dans la classe de mathématiques (L.E)	Primaire, Mathématiques 3 ^{ème} , Auteur : Philippe Jonnaert et collaborateur	Manuel	800		
10	Jenovic Muntu et les mathématiques en classe 3 (L.E)	Primaire, Mathématiques 3 ^{ème} , Auteur : Philippe Jonnaert et collaborateur	Manuel	800		
11	Apprenons l'histoire (3eme)	Jean Pierre LISONGO, Révérend Père du CRP	Manuel	800		
12	Sciences d'éveil 3 ^{ème} année	François Fortuné NGOIE +243 811470520	Manuel	800		
13	Dictionnaire élémentaire et illustré 3 ^{ème}	Pierre Ngila Bompoti, Odjas Ndonga Tshiyayi, CECOTEL Kinshasa, +243995922444	Manuel	500		
Guides pédagogiques						
14	Guide de l'enseignant (Expression orale)	Primaire, français, 1 ^{ère} année	Guide	60		
15	A la Fontaine 1 (L.E)	Primaire, Français, 1 ^{ère}	Guide	60		
16	Apprenons les math	Primaire, Maths 1 ^{ère} , guide de l'enseignant, Medias Paul	Guide	60		

N°	Désignation	Spécifications techniques	Unité	Qté	PU/€	PT/€
17	Sciences d'éveil à l'école primaire (1ere année)	François Fortuné NGOIE+243 81 14 70 520	Guide	60		
18	Apprentissage implicite des mathématiques par les jeux (1ere année)	Primaire, Mathématiques par les jeux,	Guide	60		
19	Education pour la santé et environnement 1ère	Primaire, ESE, 1ère, guide de l'enseignant, Auteur : Landa Kuntela	Guide	60		
20	A la fontaine 2	Guide de l'enseignant, Primaire, 2ème, Jean de la fontaine	Guide	50		
21	Jenovic Muntu et les mathématiques en classe	Primaire, mathématiques 2ème, Philippe Jonnaert et collaborateurs	Guide	50		
22	Sciences d'éveil à l'école primaire » manuel de l'élève et guide du maitre	Primaire, sciences, 2ème, François Fortune NGOIE KAZADI	Guide	50		
23	Education pour la santé et l'environnement	Primaire, ESE, 2ème, Landa Kuntela	Guide	50		
24	Les Champions en français 3ème	Primaire, français, 3ème, EDICEF, Auteur COLLECTIF	Guide	43		
25	Jenovic Muntu et les mathématiques en classe 3eme	Primaire, mathématiques 3ème, Philippe Jonnaert et collaborateurs	Guide	43		
26	Education pour la santé et l'environnement	Primaire, ESE, 3ème, Landa Kuntela	Guide	43		
Total Général						

6.6 Bordereau de Prix -Lot 2-Coordination Provinciale du Kasai-Oriental

Classe	No Réf	N°	Désignation	Unité	Qté	PU/€	PT/€
1. Manuels et livres/Elèves							
1 ère année	1.1	1	A la Fontaine 1, manuel	Pièce	336		
1 ère année	1.2	2	Education pour la santé et Environnement, manuel	Pièce	336		
1 ère année	1.3	3	Sciences d'éveil à l'école primaire, manuel	Pièce	336		
1 ère année	1.4	4	Apprenons les mathématiques : 1ère année primaire, manuel	Pièce	336		
1 ère année	1.5	5	Lire et écrire, français 1	Pièce	336		
1 ère année	1.6	6	Mon 1er cahier de français	Pièce	336		
1 ère année	1.7	7	Cahier d'écriture : Les majuscules	Pièce	336		
1 ère année	1.8	8	Cahier d'écriture : Les minuscules	Pièce	336		
1 ère année	1.9	9	Cahier d'écriture : Les chiffres	Pièce	336		
1 ère année	1.10	10	« Comprenons les Mathématiques » Manuel de l'élève	Pièce	336		
2ème année	1.11	11	A la fontaine 2e année	Pièce	294		
2ème année	1.12	12	Mon 2e cahier de français	Pièce	294		
2ème année	1.13	13	Apprenons les Mathématiques 2	Pièce	294		
2ème année	1.14	14	« Sciences d'éveil à l'école primaire » manuel de l'élève	Pièce	294		
2ème année	1.15	15	Lire et écrire, français 2	Pièce	294		
2ème année	1.16	16	Cahier d'écriture : Les majuscules	Pièce	294		
2ème année	1.17	17	Cahier d'écriture : Les minuscules	Pièce	294		
2ème année	1.18	18	Cahier d'écriture : Les chiffres	Pièce	294		
2ème année	1.19	19	« Comprenons les Mathématiques » Manuel de l'élève	Pièce	294		
2ème année	1.20	20	Apprenons les Sciences Manuel de l'élève	Pièce	294		
2ème année	1.21	21	Education pour la santé et l'environnement	Pièce	294		
3ème	1.22	22	Champion en français 3	Pièce	294		
3ème	1.23	23	« Comprenons les Mathématiques » Manuel de l'élève	Pièce	294		
3ème	1.24	24	Comprenons le Français	Pièce	294		
3ème	1.25	25	Jenovic Muntu et les mathématiques en classe 3	Pièce	294		

Classe	No Réf	N°	Désignation	Unité	Qté	PU/€	PT/€
3ème	1.26	26	Lire et écrire, français 3	Pièce	294		
3ème	1.27	27	Histoire 3e année primaire	Pièce	294		
3ème	1.28	28	Apprenons les Sciences Manuel de l'élève	Pièce	294		
3ème	1.29	29	Ce monde est merveilleux	Pièce	294		
3ème	1.30	30	« Les Enfants Modèles » Education Civique et Morale	Pièce	294		
3ème	1.31	31	Education pour la santé et environnement	Pièce	294		
4ème	1.32	32	Champion en français 4, manuel	Pièce	294		
4ème	1.33	33	Apprenons les Sciences Manuel de l'élève	Pièce	294		
4ème	1.34	34	Jenovic, Muntu et les mathématiques	Pièce	294		
4ème	1.35	35	Apprentissage implicite des mathématiques par les jeux	Pièce	294		
4ème	1.36	36	« Comprendons les Mathématiques » Manuel de l'élève	Pièce	294		
4ème	1.37	37	« Comprendons le Français » Manuel de l'élève	Pièce	294		
4ème	1.38	38	Je m'exerce à la Géographie au Degré moyen	Pièce	294		
4ème	1.39	39	« Les Enfants Modèles » Education Civique et Morale	Pièce	294		
4ème	1.40	40	Histoire	Pièce	294		
4ème	1.41	41	Ce monde merveilleux	Pièce	294		
4ème	1.42	42	Mon manuel de Technologie 4e année	Pièce	294		
4ème	1.43	43	Education pour la santé et environnement, manuel	Pièce	294		
4ème	1.44	44	A nous l'école	Pièce	294		
4ème	1.45	45	A nous le français	Pièce	294		
5ème	1.46	46	A nous l'école	Pièce	231		
5ème	1.47	47	Pratique de français 5e	Pièce	231		
5ème	1.48	48	Apprenons les Maths 5e année primaire	Pièce	231		
5ème	1.49	49	Manuel de sciences Naturelles (Anatomie)	Pièce	231		
5ème	1.50	50	Manuels de Sciences Naturelles 5e année	Pièce	231		
5ème	1.51	51	Apprenons l'histoire	Pièce	231		

Classe	No Réf	N°	Désignation	Unité	Qté	PU/€	PT/€
5ème	1.52	52	Apprenons l'Histoire de la R D Congo 5e année	Pièce	231		
5ème	1.53	53	Aujourd'hui les maths 5e année	Pièce	231		
5ème	1.54	54	Dictionnaire	Pièce	231		
5ème	1.55	55	« Les Enfants Modèles » Education Civique et Morale	Pièce	231		
5ème	1.56	56	Education Civique et Morale 5 ^e et 6e année primaire, manuel	Pièce	231		
5ème	1.57	57	Géographie de la République Démocratique du Congo 5e année	Pièce	231		
5ème	1.58	58	Apprentissage implicite des mathématiques par les jeux	Pièce	231		
5ème	1.59	59	Education pour la santé et l'environnement	Pièce	231		
5ème	1.60	60	Vivre les sciences	Pièce	231		
6ème	1.61	61	A nous l'école 6, manuel	Pièce	231		
6ème	1.62	62	Pratique de français 6	Pièce	231		
6ème	1.63	63	Précis des sciences naturelles	Pièce	231		
6ème	1.64	64	Apprenons les Maths 6e année, manuel	Pièce	231		
6ème	1.65	65	Dictionnaire	Pièce	231		
6ème	1.66	66	Géographie de la République Démocratique du Congo 6e année	Pièce	231		
6ème	1.67	67	Histoire	Pièce	231		
6ème	1.68	68	Manuel de sciences Naturelles (Anatomie)	Pièce	231		
6ème	1.69	69	Manuels de Sciences Naturelles 6e année	Pièce	231		
6ème	1.70	70	Education Civique et Morale 5 ^e et 6e année primaire	Pièce	231		
6ème	1.71	71	Apprenons l'Histoire de la R D Congo 6e année	Pièce	231		
6ème	1.72	72	« Les Enfants Modèles » Education Civique et Morale	Pièce	231		
6ème	1.73	73	Aujourd'hui les maths 6e année, manuel	Pièce	231		
6ème	1.74	74	Vivre les Sciences	Pièce	231		
6ème	1.75	75	Education pour la santé et l'environnement	Pièce	231		
Sous-total 1							

Classe	No Réf	N°	Désignation	Unité	Qté	PU/€	PT/€
2.Livres et guides pour l'enseignant							
1ere	2.1	76	A la fontaine 1 ère année, guide	Pièce	21		
1ere	2.2	77	Apprenons les math, guide	Pièce	21		
1ere	2.3	78	Sciences d'éveil à l'école primaire, guide	Pièce	21		
1ere	2.4	79	Lire et écrire, français 1, Guide de l'enseignant	Pièce	21		
1ere	2.5	80	Mon 1er cahier de Mathématiques Tome 1	Pièce	21		
1ere	2.6	81	Mon 1er cahier de français	Pièce	21		
1ere	2.7	82	« Sciences d'éveil à l'école primaire » guide du maitre	Pièce	21		
1ere	2.8	83	Apprentissage implicite des mathématiques par les jeux	Pièce	21		
1ere	2.9	84	Initiation aux travaux productifs à l'école primaire	Pièce	21		
1ere	2.10	85	« Comprenons les Mathématiques » Guides	Pièce	21		
1ere	2.11	86	Education pour la santé et environnement, guide	Pièce	21		
2ème	2.12	87	Initiations aux travaux productifs à l'école primaire	Pièce	21		
2ème	2.13	88	A la fontaine 2e année	Pièce	21		
2ème	2.14	89	« Sciences d'éveil à l'école primaire » guide du maitre	Pièce	21		
2ème	2.15	90	Mon 2ème cahier de Mathématiques Tome 2	Pièce	21		
2ème	2.16	91	Mon 2e cahier de français	Pièce	21		
2ème	2.17	92	Celui d'hygiène à l'école et Celui du Brigadier	Pièce	21		
2ème	2.18	93	Lire et écrire, français 2	Pièce	21		
2ème	2.19	94	Sciences d'éveil à l'école primaire » manuel de l'élève et guide du maitre	Pièce	21		
2ème	2.20	95	Apprentissage implicite des mathématiques par les jeux	Pièce	21		
2ème	2.21	96	Comprenons les Mathématiques » Guides	Pièce	21		
2ème	2.22	97	Apprenons les Sciences Guide	Pièce	21		
2ème	2.23	98	Education pour la santé et l'environnement	Pièce	21		
2ème	2.24	99	« Les Enfants Modèles » Education Civique et Morale	Pièce	21		

Classe	No Réf	N°	Désignation	Unité	Qté	PU/€	PT/€
3ème	2.25	100	Initiation aux travaux productifs à l'école primaire	Pièce	21		
3ème	2.26	101	Les Champions en français	Pièce	21		
3ème	2.27	102	Celui d'hygiène à l'école et Celui du Brigadier	Pièce	21		
3ème	2.28	103	Comprenons les Mathématiques » Guides	Pièce	21		
3ème	2.29	104	Lire et écrire, français 3	Pièce	21		
3ème	2.30	105	Gymnastique simplifiée	Pièce	21		
3ème	2.31	106	Comprenons le Français, guides	Pièce	21		
3ème	2.32	107	Je m'exerce à la Géographie au Degré moyen	Pièce	21		
3ème	2.33	108	Apprentissage implicite des mathématiques par les jeux	Pièce	21		
3ème	2.34	109	« Les Enfants Modèles » Education Civique et Morale	Pièce	21		
3ème	2.35	110	Apprenons les Sciences Guide	Pièce	21		
3ème	2.36	111	Education pour la santé et l'environnement	Pièce	21		
3ème	2.37	112	Histoire 3 ème année	Pièce	21		
4ème	2.38	113	Champion en français 4 , guide	Pièce	21		
4ème	2.39	114	Celui d'hygiène à l'école et Celui du Brigadier	Pièce	21		
4ème	2.40	115	Je m'exerce à la Géographie au Degré moyen	Pièce	21		
4ème	2.41	116	Géographie au degré moyen	Pièce	21		
4ème	2.42	117	Gymnastique simplifiée	Pièce	21		
4ème	2.43	118	Jenovic Muntu et les mathématiques en classe (Guide)	Pièce	21		
4ème	2.44	119	Apprentissage implicite des mathématiques par les jeux	Pièce	21		
4ème	2.45	120	Mon livre de lecture et d'écriture	Pièce	21		
4ème	2.46	121	« Les Enfants Modèles » Education Civique et Morale	Pièce	21		
4ème	2.47	122	Comprenons les Mathématiques » Guide	Pièce	21		

Classe	No Réf	N°	Désignation	Unité	Qté	PU/€	PT/€
4ème	2.48	123	« Comprenons le Français » Guide	Pièce	21		
4ème	2.49	124	Apprenons les Sciences Guide	Pièce	21		
4ème	2.50	125	Apprenons les formes géométries à l'école primaire 4ème année	Pièce	21		
4ème	2.51	126	Mon manuel de Technologie 4e année, Guide de l'Enseignant, degré élémentaire et moyen	Pièce	21		
4ème	2.52	127	Histoire	Pièce	21		
4ème	2.53	128	Ce monde merveilleux	Pièce	21		
4ème	2.54	129	Education pour la santé et l'environnement, guide	Pièce	21		
4ème	2.55	130	Mon manuel de technologie	Pièce	21		
5ème	2.56	131	Celui d'hygiène à l'école et Celui du Brigadier	Pièce	21		
5ème	2.57	132	Apprenons les Maths guide pédagogique 5e année, guide	Pièce	21		
5ème	2.58	133	Dictionnaire	Pièce	21		
5ème	2.59	134	Mon livre de lecture et d'écriture	Pièce	21		
5ème	2.60	135	Informatique à l'école primaire, guide méthodologique	Pièce	21		
5ème	2.61	136	Manuel de sciences Naturelles (Anatomie)	Pièce	21		
5ème	2.62	137	Manuels de Sciences Naturelles 5e année	Pièce	21		
5ème	2.63	138	Gymnastique simplifiée	Pièce	21		
5ème	2.64	139	Apprentissage implicite des mathématiques par les jeux	Pièce	21		
5ème	2.65	140	« Les Enfants Modèles » Education Civique et Morale	Pièce	21		
5ème	2.66	141	Apprenons l'Histoire de la R D Congo 5e année	Pièce	21		
5ème	2.67	142	Géographie de la République Démocratique du Congo 5e année	Pièce	21		
5ème	2.68	143	Education Civique et Morale 5e et 6e année primaire	Pièce	21		
5ème	2.69	144	Aujourd'hui les maths 5e année guide pédagogique	Pièce	21		

Classe	No Réf	N°	Désignation	Unité	Qté	PU/€	PT/€
5ème	2.70	145	A nous l'école, guide	Pièce	21		
5ème	2.71	146	Vivre les sciences	Pièce	21		
5ème	2.72	147	Pratique de Français 5, guide	Pièce	21		
6ème	2.73	148	Pratique de Français 6	Pièce	21		
6ème	2.74	149	Apprenons les Maths guide pédagogique 6e année	Pièce	21		
6ème	2.75	150	Apprenons l'Histoire de la R D Congo 6e année	Pièce	21		
6ème	2.76	151	« Les Enfants Modèles » Education Civique et Morale	Pièce	21		
6ème	2.77	152	Dictionnaire	Pièce	21		
6ème	2.78	153	Informatique à l'école primaire, guide méthodologique	Pièce	21		
6ème	2.79	154	Gymnastique simplifiée	Pièce	21		
6ème	2.80	155	Apprentissage implicite des mathématiques par les jeux	Pièce	21		
6ème	2.81	156	Mon livre de lecture et d'écriture	Pièce	21		
6ème	2.82	157	Celui d'hygiène à l'école et Celui du Brigadier	Pièce	21		
6ème	2.83	158	Géographie de la République Démocratique du Congo 6e année	Pièce	21		
6ème	2.84	159	Education Civique et Morale 5 ^e et 6e année primaire	Pièce	21		
6ème	2.85	160	Aujourd'hui les maths 6e année guide pédagogique	Pièce	21		
6ème	2.86	161	Histoire	Pièce	21		
6ème	2.87	162	Manuel de sciences Naturelles (Anatomie)	Pièce	21		
6ème	2.88	163	Manuels de Sciences Naturelles 6e année	Pièce	21		
6ème	2.89	164	Vivre les sciences	Pièce	21		
6ème	2.90	165	Précis des sciences naturelles 6ème année primaire	Pièce	21		
Sous-total 2							
3. Manuels pour 7e et 8 e EB							
7e et 8e EB	4.1	166	SVT 1 « Sciences de la Vie et de la Terre » 7ème année de l'Education de Base	Pièce	20		
7e et 8e EB	4.2	167	Education Civique et Morale 7 EB	Pièce	20		

Classe	No Réf	N°	Désignation	Unité	Qté	PU/€	PT/€
7e et 8e EB	4.3	168	Maîtriser les sciences physiques 7e Education de Base	Pièce	20		
7e et 8e EB	4.4	169	Maîtriser les maths 7 EB	Pièce	20		
7e et 8e EB	4.5	170	Nowadays' English Book One	Pièce	20		
7e et 8e EB	4.6	171	Histoire 7 EB	Pièce	20		
7e et 8e EB	4.7	172	Technologie	Pièce	20		
7e et 8e EB	4.8	173	Maitriser les Technologies de l'Information et de la Communication 7ème année de l'Education de base	Pièce	20		
7e et 8e EB	4.9	174	SVT 2 « Sciences de la Vie et de la Terre » 8 e année de l'Education de Base	Pièce	20		
7e et 8e EB	4.10	175	Maîtriser les sciences physiques 8e Education de Base	Pièce	20		
7e et 8e EB	4.11	176	Maitriser les Technologies de l'Information et de la Communication 8ème année de l'Education de base	Pièce	20		
7e et 8e EB	4.12	177	Maitriser les maths 8 EB	Pièce	20		
7e et 8e EB	4.13	178	Technologie	Pièce	20		
7e et 8e EB	4.14	179	Histoire 8 EB	Pièce	20		
7e et 8e EB	4.15	180	Maitriser la Géographie de la République Démocratique du Congo et de l'Afrique 8ème année de l'Education de Base	Pièce	20		
7e et 8e EB	4.16	181	The 8th form Pupils English Book « Learning by practicing English »	Pièce	20		
7e et 8e EB	4.17	182	Nowadays' English Book Two	Pièce	20		
Sous total 3							
Total Général							

6.7 Bordereau de prix -Lot3-Coordination Provinciale du Haut-Katanga

N°	Désignation	Spécification techniques	Unité	Qté	PU/€	PT/€
1	Manuels scolaires					
1	Les champions en français	Primaire, Français, 3ème, EDICEF, Auteur COLLECTIF, 2008	Livre	1 477,00		
2	Les champions en français	Primaire, Français, 4ème, Auteur COLLECTIF EDICEF, 2008	Livre	1 314,00		
3	Pratique du Français	Primaire, 5ème, Auteur : Michel LAFON Education	Livre	1 260,00		
4	Pratique du Français	Primaire, 6ème, Auteur : Michel LAFON Education	Livre	1 079,00		
5	Jenovic et Muntu en classe de maths.	Primaire, Mathématiques 1ère, Auteur : Philippe Jonnaert et collaborateurs	Livre	1 800,00		
6	Jenovic et Muntu en classe de maths.	Primaire, Mathématiques 2ème, Auteur : Philippe Jonnaert et collaborateurs	Livre	1 527,00		
7	Jenovic et Muntu en classe de maths.	Primaire, Mathématiques 3ème, Auteur : Philippe Jonnaert et collaborateurs	Livre	1 477,00		
8	Jenovic et Muntu en classe de maths.	Primaire, Mathématiques 4ème, Auteur : Philippe Jonnaert et collaborateurs	Livre	1 314,00		
9	Aujourd'hui les mathématiques	Primaire, Mathématique, 5ème année, Auteur COLLECTIF, EDICEF	Livre	1 079,00		
10	Aujourd'hui les mathématiques	Primaire, Mathématique, 6ème année, Auteur COLLECTIF, EDICEF	Livre	1 260,00		
Sous total 1						
2.	Guides pédagogiques					
11	Masomo mazuri	Primaire, Kiswahili 3 ^{ème} , Auteur : Herri Van Laere	Livre	73,00		
12	Masomo mazuri	Primaire, Kiswahili 4 ^{ème} , Auteur : Herri Van Laere	Livre	71,00		

N°	Désignation	Spécification techniques	Unité	Qté	PU/€	PT/€
13	Sarufi na kazi za sarufi	Primaire, kiswahili, 3ème année, J Weghesteen, Procure des Pères Blancs, 1953	Livre	73,00		
14	Sarufi na kazi za sarufi	Primaire, kiswahili, 4ème année, J Weghesteen, Procure des Pères Blancs, 1954	Livre	71,00		
15	Lugha za kiswahili	Primaire, Kiswahili, 5ème année,	Livre	68,00		
16	Lugha za kiswahili	Primaire, Kiswahili, 6ème année,	Livre	66,00		
17	A la fontaine	Primaire, Français, 1ère,	Livre	78,00		
18	A la fontaine	Primaire, Français, 2ème	Livre	78,00		
19	Les champions en français	Primaire, Français, 3ème, EDICEF, Auteur COLLECTIF,	Livre	73,00		
20	Les champions en français	Primaire, Français, 4ème, Auteur COLLECTIF EDICEF, 2008	Livre	71,00		
21	Pratique du français	Primaire, 5ème, Auteur : Michel LAFON Education	Livre	68,00		
22	Pratique du français	Primaire, 6ème, Auteur : Michel LAFON Education	Livre	66,00		
23	Jenovic et Muntu en classe de maths.	Primaire, Mathématiques 1ère, Auteur : Philippe Jonnaert et collaborateurs	Livre	78,00		
24	Jenovic et Muntu en classe de maths.	Primaire, Mathématiques 2ème, Auteur : Philippe Jonnaert et collaborateurs	Livre	78,00		
25	Jenovic et Muntu en classe de maths.	Primaire, Mathématiques 3ème, Auteur : Philippe Jonnaert et collaborateurs	Livre	73,00		
26	Jenovic et Muntu en classe de maths.	Primaire, Mathématiques 4ème, Auteur : Philippe Jonnaert et collaborateurs	Livre	71,00		
27	Aujourd'hui les mathématiques	Primaire, Mathématique, 5ème année, Auteur COLLECTIF, EDICEF	Livre	68,00		

N°	Désignation	Spécification techniques	Unité	Qté	PU/€	PT/€
28	Aujourd'hui les mathématiques	Primaire, Mathématique, 6ème année, Auteur COLLECTIF, EDICEF	Livre	66,00		
29	Mon manuel de sciences d'éveil	Primaire, Sciences, 3ème, Francois Fortuné NGOIE KAZADI	Livre	78,00		
30	Mon manuel de sciences d'éveil	Primaire, Sciences, 4ème, Francois Fortuné NGOIE KAZADI	Livre	78,00		
31	Mon manuel de sciences	Primaire, Sciences, 4ème, Francois Fortuné NGOIE KAZADI	Livre	73,00		
32	Mon manuel de sciences	Primaire, Sciences, 5ème, Francois Fortuné NGOIE KAZADI	Livre	71,00		
33	Vivre les sciences	Primaire, Sciences, 5ème, Auteur : collectif, NATHAN	Livre	68,00		
34	Vivre les sciences	Primaire, Sciences, 6ème, Auteur : collectif, NATHAN	Livre	68,00		
35	Mon manuel de technologie	Technologie, 1ère, François Fortuné NGOIE KAZADI	Livre	78,00		
36	Mon manuel de technologie	Technologie, 2ème, François Fortuné NGOIE KAZADI	Livre	78,00		
37	Mon manuel de technologie	Technologie, 3 ^{ème} , François Fortuné NGOIE KAZADI	Livre	73,00		
38	Mon manuel de technologie	Technologie, 4ème, François Fortuné NGOIE KAZADI	Livre	71,00		
39	Technologie 5 ^{ème}	Technologie, 5ème, François Fortuné NGOIE KAZADI	Livre	68,00		
40	Technologie 6 ^{ème}	Technologie, 6ème, François Fortuné NGOIE KAZADI	Livre	68,00		
41	Informatique au primaire	Primaire, Informatique, 1ère, BANZA SOMWE et NKUNKWE Eustache	Livre	77,00		
42	Informatique au primaire	Primaire, Informatique, 2ème, BANZA SOMWE et NKUNKWE Eustache	Livre	77,00		
43	Informatique au primaire	Primaire, Informatique, 3ème, BANZA SOMWE et NKUNKWE Eustache	Livre	73,00		

N°	Désignation	Spécification techniques	Unité	Qté	PU/€	PT/€
44	Informatique au primaire	Primaire, Informatique, 4ème, BANZA SOMWE et NKUNKWE Eustache	Livre	71,00		
45	Informatique au primaire	Primaire, Informatique, 5ème, BANZA SOMWE et NKUNKWE Eustache	Livre	68,00		
46	Informatique au primaire	Primaire, Informatique, 6ème, BANZA SOMWE et NKUNKWE Eustache	Livre	68,00		
47	Géographie au degré moyen	Primaire, Géographie degré moyen, Auteur : Noélla de ROOVER, CRP 2017	Livre	144,00		
48	Maitriser la Géographie de la RDC et de l'Afrique	Primaire, Géographie 2, Auteur : Luc Van den Steen sj, Editions Loyola, 2018	Livre	134,00		
49	Image de la terre	Primaire, Géographie 6, Auteur : MJ bourguignon, édition CEEC, 2023	Livre	66,00		
50	Apprenons l'histoire de la RDC, de l'Afrique et du monde,	Primaire, 6ème, Auteur : Rigiobert LUPAMANYI ET JP LISONGO, Editions LAHA	Livre	134,00		
51	Histoire du Congo	Primaire, 5ème année, Auteur ; Jean Pierre LISONGO	Livre	68,00		
52	Histoire 6ème	Primaire, 6ème, Auteurs : Réunuons des professeurs	Livre	66,00		
53	Education civique et morale	Primaire, 5ème Auteur : Denis SADIKI	Livre	68,00		
54	Education civique et morale	Primaire, 6ème Auteur : Denis SADIKI	Livre	66,00		
55	Education pour la santé et l'environnement	Primaire, ESE, 1ère, Auteur Landu Kuntela	Livre	77,00		
56	Education pour la santé et l'environnement	Primaire, ESE, 2ème, Auteur Landu Kuntela	Livre	77,00		
57	Education pour la santé et l'environnement	Primaire, ESE, 3ème , Auteur Landu Kuntela	Livre	73,00		
58	Education pour la santé et l'environnement	Primaire, ESE, 4ème, Auteur Landu Kuntela	Livre	71,00		
59	Education pour la santé et l'environnement	Primaire, ESE, 5ème, Auteur Landu Kuntela	Livre	68,00		
60	Education pour la santé et l'environnement	Primaire, ESE, 6ème, Auteur Landu Kuntela	Livre	66,00		

N°	Désignation	Spécification techniques	Unité	Qté	PU/€	PT/€
61	Dessin pratique	Primaire, Arts/éducation artistique, 6ème année	Livre	66,00		
62	Initiation aux travaux productifs à l'école primaire	Primaire, 1 ^{ère} , Auteur : Willy Makiashi	Livre	77,00		
63	Initiation aux travaux productifs à l'école primaire	Primaire, 2ème, Auteur : Willy Makiashi	Livre	77,00		
64	Initiation aux travaux productifs à l'école primaire	Primaire, 3ème, Auteur : Willy Makiashi	Livre	73,00		
65	Initiation aux travaux productifs à l'école primaire	Primaire, 4ème, Auteur : Willy Makiashi	Livre	71,00		
66	Initiation aux travaux productifs à l'école primaire	Primaire, 5ème, Auteur : Willy Makiashi	Livre	68,00		
67	Initiation aux travaux productifs à l'école primaire	Primaire, 6ème, Auteur: Willy Makiashi	Livre	66,00		
68	Le nouveau Français 6	Primaire, Français 6ème, éditions CEEC	Livre	66,00		
69	Calcul pratique	Primaire, Maths 5ème	Livre	68,00		
70	Calcul pratique	Primaire, Maths 6ème	Livre	66,00		
71	Mon premier livre de calcul	Primaire, Maths 1ère	Livre	77,00		
72	Mon second livre de calcul	Primaire, Maths 2ème	Livre	77,00		
73	Etude du milieu	Primaire, Sciences 1ère et 2ème	Livre	134,00		
74	Ce monde merveilleux	Primaire, Sciences, 3ème année, Auteur : Pierre VASTRAELEN Edition New SCOLOT	Livre	73,00		
75	Ce monde merveilleux	Primaire, Sciences, 4ème année, Auteur : Pierre VASTRAELEN Edition New SCOLOT	Livre	71,00		
76	Ce monde merveilleux	Primaire, Sciences, 5ème année, Auteur : Pierre VASTRAELEN Edition New SCOLOT	Livre	68,00		
77	Ce monde merveilleux	Primaire, Sciences, 6ème année, Auteur : Pierre VASTRAELEN Edition New SCOLOT	Livre	66,00		
Sous- total 2						
3	Manuels de l'enseignant de psychopédagogie					
78	L'organisation et législation scolaire	Bayombo, Unikis, 1984 NA, Presse universitair	Livre	15,00		
79	Notions de méthodologie générale à l'usage des instituteurs de l'EP	Mulier, S, Kin Samafos 1979	Livre	15,00		

N°	Désignation	Spécification techniques	Unité	Qté	PU/€	PT/€
80	Technologie de l'information et de la communication	Kalonji Mukendi, J.J, Lubumbashi, IFADEM, 2019	Livre	15,00		
81	Dictionnaire de psychologie	Norbert Sylamy, "Paris, Birads, 1973	Livre	15,00		
82	Cours de psychologie	Fr Elie, Bruxelles, Ed. Maristes, 1963	Livre	15,00		
83	Cours de psychologie	Pie Tshibanda, Ed. Saint-Paul Lubumbashi	Livre	15,00		
84	Les bases en psychologie	Terman & Blan Pain, Bruxelles, Ed. Prodime, 1979	Livre	15,00		
85	Méthodologie générale et pratique	Simone sc, Kin, Saint-Paul, 1971	Livre	15,00		
86	Conduite de leçons à l'école primaire	Ebengo Makoke, Kin, Medias Paul, 2003	Livre	15,00		
87	Méthodologie spéciale	Simone Scaillet, Kin, CRP, 1971	Livre	15,00		
88	Méthodologie spéciale	Simone Scaillet, Kin, CRP, 2002	Livre	15,00		
89	L'approche par les compétences	Guillemette et All, Paris, Cahiers Binet- Simon, 2020	Livre	15,00		
90	Enseigner le français pour les mathématiques et par les mathématiques	Lubumbashi, IFADEM, 2013	Livre	15,00		
91	Dictionnaire de la langue pédagogique	Foulquié, Paris, PUF, 2011	Livre	15,00		
92	Dictionnaire illustré du cinquantenaire	MINEPST	Livre	15,00		
93	Nouveau lexique de psychologie à l'usage des humanités pédagogiques : définitions, explications, exemples, schémas	François Xavier MUBUY MPIER, Edition : EAPE 2021	Livre	15,00		
94	Formation des enseignants : Prévisions des matières de la psychologie aux humanités pédagogiques	François Xavier MUBUY MPIER, Edition : EAPE 2022	Livre	15,00		
95	Psychologie générale et génétique	IBEKI, Saint-Paul ? 2001	Livre	15,00		
Sous-total						
4. Manuels DAS (7^{ème} et 8^{ème})						
96	Maitriser les maths 1	Auteur : Godefroid Mbala MOKE Emmanuel wa TANGA LUKANG, 7 ^{ème} , Ed. LOYOLA, 2021 MEDIASPAUL	Manuel	15,00		
97	Maitriser les maths 2	Auteur : Godefroid Mbala MOKE Emmanuel wa TANGA LUKANG, 8 ^{ème} , Ed. LOYOLA, 2021	Manuel	15,00		

N°	Désignation	Spécification techniques	Unité	Qté	PU/€	PT/€
		MEDIASPAUL				
98	Maitriser les maths 1	Auteur: KAYEMBE KALALA, 7ème, Ed. LOYOLA 2022 MEDIASPA	Manuel	15,00		
99	Maitriser les maths 2	Auteur: KAYEMBE KALALA, 8ème, Ed. LOYOLA 2022 MEDIASPAUL	Manuel	15,00		
100	J'apprends les maths 1	Auteur : BWANGA MUKONKOLE, 7ème, Edition Loyola	Manuel	15,00		
101	J'apprends les maths 2	Auteur : BWANGA MUKONKOLE, 8ème, Edition Loyola	Manuel	15,00		
102	Technologie 1	Auteur : François FORTUNE NGOIE KAZADI, 7ème,	Manuel	15,00		
103	Technologie 2	Auteur : François FORTUNE NGOIE KAZADI, 8ème,	Manuel	15,00		
104	Manuel des techniques de l'informatique et de la communication 1	Auteur : François FORTUNE NGOIE KAZADI	Manuel	15,00		
105	Manuel des techniques de l'informatique et de la communication 2	Auteur : François FORTUNE NGOIE KAZADI	Manuel	15,00		
106	svt 1	Auteur : Benjamin LOKANGE, SELEMANI MWATI KABALEselemanimwati @yahoo. Réf.1751 du 17/9/2022	Manuel	15,00		
107	svt 2	Auteur : Benjamin LOKANGE, SELEMANI MWATI KABALEselemanimwati @yahoo. Réf.1751 du 17/9/2023	Manuel	15,00		
108	Anatomie première année	Auteur ; Sr Immaculée, CRP (Centre de Recherches Pédagogique, 11Rue Limete) 2017, 7ème année	Manuel	15,00		
109	Anatomie première année	Auteur ; Sr Immaculée, CRP (Centre de Recherches Pédagogique, 11Rue Limete) 2017, 8ème année	Manuel	15,00		
110	Botanique 1ère année secondaire	CRP (Centre de Recherches Pédagogique, 11Rue Limete) 2018	Manuel	15,00		

N°	Désignation	Spécification techniques	Unité	Qté	PU/€	PT/€
111	Zoologie 2ème année secondaire	CRP (Centre de Recherches Pédagogique, 11Rue, n° 3 Limete) 2017	Manuel	15,00		
112	Maitriser les sciences physiques	KAMULONGWA KUP, MAHENGO NZITA, NSONO ZENO JEAN, Editions LOYOLA 2019	Manuel	15,00		
113	Maitriser les Tic 1 (7ème année)	Emmanuel Mwendanga Kashema John Bantu BABU, LOYOLA 14, Av. de la justice Kinshasa Gombe. Réf.1475 du 8/10/2020	Manuel	15,00		
114	Maitriser les Tic 2 (8ème année)	Emmanuel Mwendanga Kashema John Bantu BABU, LOYOLA 14, Av. de la justice Kinshasa Gombe. Réf.1475 du 8/10/2020	Manuel	15,00		
Sous-total 4						
5.	Manuels pour les bibliothèques dans les REP					
115	Manuel de pédagogie générale	Ibeki, Saint-Paul ? 2001	Manuel	15,00		
116	Notre Beau Métier : Manuel de psychologie générale	Macaire & R, Saint-Paul 1964	Manuel	15,00		
117	Quelques stratégies pour une éducation idéale en Afrique	Cijika Kayombo, Le Harmattan 2014	Manuel	15,00		
118	Comment définir les objectifs	MAGER, Paris 1975, Kin Médias Paul 2007	Manuel	15,00		
119	Notes de péda	Simone Sc, Kin Médias Paul 2007,	Manuel	15,00		
120	Psychologie appliquée à l'Education	Simone Sc, Kin Médias Paul 1981	Manuel	15,00		
121	Discipline positive	Jane Nelsen, N York Ed. Three Rivers Press 2000	Manuel	15,00		
122	L'école dans la société : psychosociologie de modèles éducatifs	Suzanne Molle, Paris Dunod 1969	Manuel	15,00		
123	L'organisation et législation scolaire	Bayombo, B, Unikis, 1984 NA, Presse universitaire	Manuel	15,00		
124	La réunion de la rentrée, document à l'usage des préfets & DE	Kin SERNAFOR, 1987	Manuel	15,00		
125	Guides des enseignants sur la gestion d'une classe (2ème version)	L'shi IPP, 2004	Manuel	15,00		

N°	Désignation	Spécification techniques	Unité	Qté	PU/€	PT/€
126	Apprentissage et didactique. Où en est-on ?	Gerard V, Hachette, Paris, 1994	Manuel	15,00		
127	Les pratiques de classe dans l'APC	Rogiers. X, Belgique, Ed. Boeck 2010	Manuel	15,00		
128	La pédagogie de l'intégration	Rogiers. X, Belgique, Ed. Boeck 2010	Manuel	15,00		
129	Notions de méthodologie générale à l'usage des instituteurs de l'EP	Mulier, S, Kin Samafos 1979	Manuel	15,00		
130	Pour un enseignement stratégique : l'apport de la psychologie cognitive	Tardif, J, Québec, Ed. Logique, 1992	Manuel	15,00		
131	Dictionnaire de psychologie	Norbert Sylamy, Paris, Birads, 1973	Manuel	15,00		
132	Le développement de la personnalité	Carl Rogers, Bruxelles, Dunod, 2005	Manuel	15,00		
133	Cours de psychologie	Fr Elie, Bruxelles, Ed. Maristes, 1963	Manuel	15,00		
134	Cours de psychologie	Pie Tshibanda, Ed. Saint-Paul Lubumbashi	Manuel	15,00		
135	Psychoéducation	J Leif & J Delay, Paris, Ed. Fernand Nathan, 1960	Manuel	15,00		
136	Psychopéda Tome 1	Georges Ruchon, Paris, Ed. Salvator, 1966	Manuel	15,00		
137	Les prodigieuses victoires de la psychologie moderne	Pierre Daco, Verviers, Ed. Gérard, 1960	Manuel	15,00		
138	Comment connaître votre enfant	Rogier Muchielli, Paris, Ed. Sociales françaises, 1969	Manuel	15,00		
139	Les bases en psychologie	Terman & Blan Pain, Bruxelles, Ed. Prodime, 1979	Manuel	15,00		
140	Les adolescents et la compréhension des textes écrits	Bamwisho, RDC, Unikis, 2ème éd. Puz, 1978	Manuel	15,00		
141	Manuel de psychologie de l'enfant	Carmichael, Paris, PUF, 1952	Manuel	15,00		
142	L'adolescent	Debesse, Paris, PUF, 1962	Manuel	15,00		
143	Les étapes de l'éducation	Debesse, Paris, PUF, 1970	Manuel	15,00		
144	Guide d'élaboration du projet d'établissement	IGA Beya, Kin, 2023, MIN EPST	Manuel	15,00		
145	Méthodologie générale et pratique	Simone sc, Kin, Saint-Paul, 1971	Manuel	15,00		
146	L'éducation intellectuelle	Theunissen, Kin, 2ème éd, 1966	Manuel	15,00		
147	Pour mieux enseigner, méthodologie	Anselme D'HAESE	Manuel	15,00		

N°	Désignation	Spécification techniques	Unité	Qté	PU/€	PT/€
148	Conduite de leçons à l'école primaire	Ebengo Makoke, Bruxelles, Ed. La procure, 1959	Manuel	15,00		
149	Enseignement individualisé	Dottrens, R. Paris, 2ème Ed. 1947	Manuel	15,00		
150	Dictionnaire de la pédagogie Freinet	Philippe et All, Paris, ESF sciences humaines, 2018	Manuel	15,00		
151	La docimologie	Bonboir, A., Paris, PUF, 1972	Manuel	15,00		
152	Stratégies d'apprentissage par les problèmes	Caroline, I & Raymond, C., Québec, Segep de vieux Montréal, 2005	Manuel	15,00		
153	Technologie de l'information et de la communication	Kalonji Mukendi, J.J; Lubumbashi, IFADEM, 2019	Manuel	15,00		
154	Méthodologie spéciale	Simone Scaillet, Kin, CRP, 1974	Manuel	15,00		
155	Méthodologie spéciale	Simone Scaillet, Kin, CRP, 2002	Manuel	15,00		
156	L'approche par les compétences	Guillemette et All; Paris, Cahiers Binet-Simon, 2020	Manuel	15,00		
157	Enseigner le français pour les mathématiques et par les mathématiques	Lubumbashi, IFADEM, 2013	Manuel	15,00		
158	Courrier de l'enseignant	REYES PUERTS ; Lubumbashi, Ekumene, 2002	Manuel	15,00		
159	Dictionnaire de la langue pédagogique	Foulquié, Paris, PUF, 2011	Manuel	15,00		
160	Dictionnaire du cinquantenaire	MINEPST	Manuel	15,00		
161	Nouveau lexique de psychologie à l'usage des humanités pédagogiques : définitions, explications, exemples, schémas	François Xavier MUBUY MPIER, Edition : EAPE 2021	Manuel	15,00		
162	Manuel des techniques de l'informatique et de la communication 1	François FORTUNE NGOIE KAZADI, 6222 du 13 juillet 2017	Manuel	15,00		
163	Manuel des techniques de l'informatique et de la communication 2	François FORTUNE NGOIE KAZADI, 6222 du 13 juillet 2017	Manuel	15,00		
Sous-total 5						
Total Général						

6.8 Tableau des délais : Obligatoire

LOT	DESCRIPTION	Délais d'impression et Livraison/Jour calendrier
LOT 1	Lot 1 : Coordination du Sud-Ubangi ;	
LOT 2	Lot 2 : Coordination du Kasai-Oriental ;	
LOT3	Lot 3 : Coordination du Haut-Katanga	

6.9 Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :
 - 1° participation à une **organisation criminelle**;
 - 2° **corruption**;
 - 3° **fraude**;
 - 4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;
 - 5° **blanchiment** de capitaux ou **financement du terrorisme**;
 - 6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains.
 - 7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal**.
 - 8° la création de sociétés offshoreL'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement.
2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale** pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales ;
3. le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales;
4. le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme telle faute professionnelle grave :

- a. une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019
- b. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 [<lien>](#);
- c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation locale applicable relative au harcèlement sexuel au travail ;

- d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
- e. lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.

La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

- 5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;
- 6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombait dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable. Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établies par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.
- 7. des mesures restrictives ont été prises vis-à-vis du contractant dans l'objectif de mettre fin aux violations de la paix et sécurité internationales comme le terrorisme, les violations des droits de l'homme, la déstabilisation des États souverains et la prolifération d'armes de destruction massive.
- 8. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue>

<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf

Pour la Belgique :

https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2

- 9. <...>Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

Le soumissionnaire déclare formellement être en mesure, sur demande et sans délai, de fournir les certificats et autres formes de pièces justificatives visés, sauf si:

a. Enabel a la possibilité d'obtenir directement les documents justificatifs concernés en consultant une base de données nationale dans un État membre qui est accessible gratuitement, à condition que le soumissionnaire ait fourni les informations nécessaires (adresse du site web, autorité ou organisme de délivrance, référence précise des documents) permettant à Enabel de les obtenir, avec l'autorisation d'accès correspondante;

b. Enabel est déjà en possession des documents concernés.

Le soumissionnaire consent formellement à ce que Enabel ait accès aux documents justificatifs étayant les informations fournies dans le présent document.

Date

Localisation

Signatur

6.10 Déclaration intégrité soumissionnaires

Par la présente, je / nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons ce qui suit :

- Ni les membres de l'administration, ni les employés, ni toute personne ou personne morale avec laquelle le soumissionnaire a conclu un accord en vue de l'exécution du marché, ne peuvent obtenir ou accepter d'un tiers, pour eux-mêmes ou pour toute autre personne ou personne morale, un avantage appréciable en argent (par exemple, des dons, gratifications ou avantages quelconques), directement ou indirectement lié aux activités de la personne concernée pour le compte de Enabel.
- Les administrateurs, collaborateurs ou leurs partenaires n'ont pas d'intérêts financiers ou autres dans les entreprises, organisations, etc. ayant un lien direct ou indirect avec Enabel (ce qui pourrait, par exemple, entraîner un conflit d'intérêts).
- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Si le marché précité devait être attribué au soumissionnaire, je/nous déclare/rons, par ailleurs, marquer mon/notre accord avec les dispositions suivantes :

- Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au contractant du marché (c'est-à-dire les membres de l'administration et les travailleurs) d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux membres du personnel de Enabel, qui sont directement ou indirectement concernés par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.
- Tout contrat (marché public) sera résilié, dès lors qu'il s'avérerait que l'attribution du contrat ou son exécution aurait donné lieu à l'obtention ou l'offre des avantages appréciables en argent précités.
- Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques aboutira à l'exclusion du contractant du présent marché et d'autres marchés publics pour Enabel.

Le soumissionnaire prend enfin connaissance du fait que Enabel se réserve le droit de porter plainte devant les instances judiciaires compétentes lors de toute constatation de faits allant à l'encontre de la présente déclaration et que tous les frais administratifs et autres qui en découlent sont à charge du soumissionnaire.

Date

Localisation

Signature

6.11 Documents à remettre – liste exhaustive

L'offre est composée des éléments suivants :

1. Documents relatifs au droit d'accès - DUME
2. Identification du soumissionnaire (accompagné des statuts ou de tout autre document probant qui démontre la capacité du signataire de l'offre à engager le soumissionnaire dans le cadre du présent marché)
3. Déclaration du chiffre d'affaires ;
4. Compte annuels approuvés ;
5. Liste des références similaires ;
6. Formulaire d'offre – Prix correctement complété avec le montrant global de l'offre du lot 1 et signé ;
7. Formulaire d'offre – Prix correctement complété avec le montrant global de l'offre du lot 2 et signé ;
8. Formulaire d'offre – Prix correctement complété avec le montrant global de l'offre du lot 3 et signé ;
9. Fiche des spécifications techniques pour le lot 1 ;
10. Fiche des spécifications techniques pour le lot 2 ;
11. Fiche des spécifications techniques pour le lot 3 ;
12. Bordereau de prix signé_ offre du lot 1 ;
13. Bordereau de prix signé_ offre du lot 2 ;
14. Bordereau de prix signé_ offre du lot 3 ;
15. Tableau des délais de livraison
16. Déclaration sur l'honneur sur les critères de droits d'accès au marché (critères de non exclusion) ;
17. Déclaration d'intégrité.